



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 178
Préparation et emploi des forces



2024

PROGRAMME 178
Préparation et emploi des forces

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry Burkhard

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » vise à satisfaire aux exigences de mise en condition et d'engagement des forces définies par les contrats opérationnels, eux-mêmes déclinés des ambitions de la revue nationale stratégique de novembre 2022 et de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. En ce sens, il est au cœur de la mise en œuvre des forces armées. Organisé de façon à pouvoir assurer simultanément la conduite des opérations et la préparation des forces dans un cadre organique cohérent, le programme 178 est placé sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA) au titre de ses attributions en matière de commandement des opérations militaires, de préparation et de mise en condition d'emploi des armées, de leur soutien, de la définition de leur format d'ensemble et de leur cohérence capacitaire.

Le conflit en Ukraine marque un tournant majeur ainsi qu'une accélération brutale de la dégradation de notre environnement stratégique constatée depuis une décennie, qui appelle un changement de paradigme pour la France et tous les pays européens. Ce nouveau contexte stratégique se caractérise par trois tendances. La première est l'emploi désinhibé de la force, redevenu pour beaucoup d'acteurs le mode de règlement des conflits. La deuxième tendance est la contestation de notre liberté d'action par de grands compétiteurs, animés de la même volonté d'affirmer leur présence dans tous les domaines de confrontation, y compris dans le champ de l'influence, désormais érigée en 6^e fonction stratégique. Enfin, la troisième tendance est le changement d'échelle, qui se traduit par une extension de la conflictualité à l'ensemble des milieux et des champs et par la mise en œuvre de stratégies hybrides.

Face à de fortes incertitudes et à la montée des menaces, la LPM 2024-2030 porte l'ambition de préserver un modèle d'armée crédible, équilibré et cohérent, en poursuivant l'indispensable modernisation de nos forces et en les adaptant à l'évolution de la conflictualité. Dans cette perspective, l'année budgétaire 2024 est la première marche d'une ambition de modèle rénové pour nos armées, au service d'une France souveraine qui défend son autonomie stratégique, puissance indépendante, libre de ses choix et de ses alliances et fiable comme partenaire diplomatique et militaire. Cette ambition s'inscrit dans le cadre d'alliances, en particulier au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Elle tire les leçons de plus de vingt ans de lutte contre le terrorisme et de conflits asymétriques, entame une transformation nécessaire à la supériorité opérationnelle de nos armées, pour anticiper les sauts technologiques et les usages associés, notamment dans le domaine de l'espace, des fonds marins, de la cybersécurité, des drones, des différents domaines de la recherche fondamentale et appliquée issue de la physique quantique ou de l'intelligence artificielle.

1. Renforcer les forces morales et la cohésion nationale

Les armées contribueront davantage à la cohésion et à la résilience de la Nation en s'appuyant sur un lien Nation-armée rénové et plus visible (service militaire adapté, service militaire volontaire, modification de la doctrine d'emploi des réserves dont le volume global va doubler sur la période, etc.). Pour l'emporter dans une conflictualité qui est avant tout une confrontation des volontés, la vigueur des forces morales, c'est-à-dire la capacité individuelle et collective à prendre l'ascendant sur les événements, est décisive. Les armées doivent donc cultiver leurs forces morales, combinaison de paramètres divers comme le sens de la mission, l'adhésion au projet collectif, la discipline, les conditions de vie et de travail ou encore le soutien apporté à la Nation. Une attention particulière sera prêtée au renforcement du lien entre la jeunesse et les armées qui constitue un enjeu essentiel pour la cohésion nationale. Par ailleurs, au quotidien, les efforts seront poursuivis pour améliorer les conditions de vie sur les emprises militaires notamment par l'entretien de l'infrastructure. De manière générale, le suivi de nos blessés comme la prise en compte des familles s'accroît : le « plan famille II » y contribue notamment en 2024 au titre de l'accompagnement des mutations des militaires et de leur famille.

2. Renforcer la cohérence et la réactivité d'une armée d'emploi

En 2024, les armées maintiendront la permanence de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de la défense de notre pays, et entameront une évolution vers un nouveau référentiel opérationnel. Elles doivent développer et renforcer leur capacité à faire face à un engagement majeur et à des affrontements de haute intensité, dans tous les champs de la conflictualité. Il s'agira, d'une part, de rehausser le niveau d'exigence de préparation opérationnelle et de disponibilité des matériels (poursuite de l'optimisation des stocks de munitions, y compris les plus complexes, et de lots de maintien en condition opérationnelle) et, d'autre part, de redéfinir des stades d'alerte permettant d'adapter le niveau de notre défense à la menace. Cet effort au profit de la préparation opérationnelle débute dès 2024, permettant de maintenir les savoir-faire dans le temps, en cohérence avec l'arrivée des nouveaux équipements et de très hautes exigences de polyvalence. La préparation sera également renforcée qualitativement en développant des entraînements de « haut de spectre » pour consolider les compétences nécessaires aux engagements de court terme et y favoriser l'emploi de munitions en conditions réelles, au service d'une préparation opérationnelle réaliste et durcie. L'amélioration qualitative de l'entraînement se traduira par la participation des armées aux exercices de niveau brigade terrestre, de niveau de force maritime et de niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne, et par la participation à des exercices multinationaux, en particulier dans le cadre de l'OTAN (STEADFAST DEFENDER 24). Pour que les armées consacrent plus de temps à l'entraînement mené avec leurs matériels majeurs, avec lesquels elles pourraient être amenées à s'engager en cas d'affrontement, un niveau supérieur de performance du maintien en condition opérationnelle (MCO) sera recherché. Ainsi, les crédits de l'opération stratégique « Entretien programmé du matériel » (EPM) augmentent de plus de 745 M€ par rapport à la loi de finances 2023, comme ceux de l'opération stratégique « Activités opérationnelles » de 326 M€, pour permettre de garantir l'activité des forces et leur préparation opérationnelle. Les crédits dédiés au financement du rechargement des stocks de munitions et de petits équipements augmentent eux de 306 M€ (opération stratégique « Équipements d'accompagnement »).

3. Préserver la cohérence du modèle par des soutiens renforcés

Il ne peut y avoir de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes, dont la qualité conditionne la performance opérationnelle comprenant la capacité à durer. La LPM 2024-2030 porte l'ambition de consolider les services de soutien et de renforcer leur crédibilité opérationnelle dans la perspective d'un pivot vers le nouveau référentiel opérationnel. Dès 2024, un effort sera fait sur le maintien d'un soutien territorial de proximité de qualité, par les bases de défense dont le budget est en hausse de 146 M€ par rapport à 2023. Des stocks pré-positionnés (protection balistique, panoplies NRBC...) seront constitués au juste niveau ainsi que des moyens modernes d'équipements individuels du combattant mis à disposition, avec le début des livraisons en treillis F3 BME. Les capacités de transport des munitions seront augmentées. Le soutien des forces pré-positionnées et de souveraineté sera pris en compte avec le doublement des dépenses destinées aux familles de militaires ou civils affectés en outre-mer et à l'étranger. Enfin, la capacité hospitalière militaire initiera dès 2024 son renforcement avec notamment la réhabilitation du service de chirurgie orthopédique pour l'HIA Percy ou le renouvellement de l'IRM 3T pour l'HIA Sainte-Anne.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Commander des forces, aptes à comprendre et influencer

INDICATEUR 1.1 : Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'exercices

INDICATEUR 1.3 : Volume de personnel militaire déployé

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Présentation stratégique
178		

INDICATEUR 1.4 : Efficacité du pré-positionnement des forces

INDICATEUR 1.5 : Signalements stratégiques

OBJECTIF 2 : Entraîner les forces

INDICATEUR 2.1 : Activité réalisée par type de matériel

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'exercices du domaine spatial

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'exercices du domaine Cyber

OBJECTIF 3 : Soutenir les forces

INDICATEUR 3.1 : Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

INDICATEUR 3.2 : Disponibilité des matériels

INDICATEUR 3.3 : Coût de la fonction « restauration-hébergement »

INDICATEUR 3.4 : Soutien du SSA aux opérations

INDICATEUR 3.5 : Améliorer le soutien du combattant

INDICATEUR 3.6 : Soutien des opérations par la DIRISI

OBJECTIF 4 : Préparer l'avenir

INDICATEUR 4.1 : Réserve opérationnelle

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le projet de loi de programmation militaire définit de nouvelles orientations stratégiques pour les armées. Les objectifs et indicateurs du dispositif de performance du programme « Préparation et emploi des forces » ont en conséquence été redéfinis de façon systémique, avec un triple objectif de simplification, de protection des données les plus sensibles, et de cohérence avec la vision stratégique du CEMA.

Les indicateurs sont désormais organisés selon les processus du plan stratégique des armées : commander, comprendre et influencer, entraîner, soutenir, préparer l'avenir. La bonne exécution de ces processus garantit la performance dans la préparation et l'emploi des forces.

Le dispositif de performance du P.178, auparavant constitué de 6 objectifs, 10 indicateurs et 59 sous-indicateurs, s'appuie désormais sur 4 objectifs, 16 indicateurs et 49 sous-indicateurs. Par ailleurs, dans un contexte de compétition stratégique accrue, une attention particulière a été accordée à la protection de certaines données. Dans ce cadre, les informations relatives à la disponibilité et à l'activité réalisée par type de matériels font l'objet d'une mention de manipulation « Diffusion restreinte - Spécial France » et ne sont donc pas accessibles en source ouverte.

OBJECTIF

1 - Commander des forces, aptes à comprendre et influencer

L'efficacité de nos réponses militaires dépend de la qualité de la chaîne de commandement et de conduite (C2) qui constitue le premier des facteurs de supériorité opérationnelle notamment face à une confrontation polymorphe, de la compétition à l'affrontement, multi-milieus et multi-champs pour comprendre, décider et prendre de vitesse l'adversaire. Pour être au rendez-vous des opérations, il s'agit de :

- cultiver l'habitude du travail en réseau pour permettre à chaque niveau de commandement d'être autonome chaque fois que nécessaire et de prendre l'initiative dès qu'une opportunité se présente ;
- adapter les organisations aux enjeux des nouvelles formes de conflictualité, afin de les rendre plus agiles, cohérentes et réactives ;
- développer et entraîner la structure de C2 pour diriger des opérations en coalition.

La multiplication des domaines de confrontation est propice aux stratégies hybrides et de contournement. Notre capacité à déceler, à anticiper, à coordonner est ainsi essentielle. Il est alors essentiel de gagner la supériorité influentielle, contribuer à la stratégie de puissance de la France, de cultiver la solidarité stratégique avec nos partenaires et alliés et de renforcer notre capacité de « nation cadre » de coalition.

INDICATEUR

1.1 - Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2	Nb	8	8	8	8	8	8

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
178		

Précisions méthodologiques

Cet indicateur est relatif au nombre d'états-majors tactiques qualifiés, et aptes après évaluation, ayant la capacité à :

- recevoir, traiter et analyser les données de situation (veille/anticipation/compréhension) pour passer de la Situation Opérationnelle Commune (COP) de milieu à la COP M2MC (multimilieux multichamps),
- établir des synergies entre domaines d'expertise pour la campagne de niveau opératif : donc passer de 3 milieux historiques à 7 (M2MC)
- se connecter au niveau politique et à travailler en inter agences, capacité à intégrer les contraintes de soutien
- intégrer les effets.

Le commandement des opérations multinationales ou nationales relève du niveau stratégique militaire pour la direction, la planification et la conduite, et des niveaux opératif et tactique pour la planification et l'exécution.

Le niveau tactique est celui de la mise en œuvre des capacités de chaque composante de la force, en vue d'atteindre les objectifs définis par le niveau opératif. C'est à ce niveau que sont réglées les contraintes spécifiques à chaque armée. Chaque composante dispose donc généralement d'un commandement de composante (terrestre - Land Component Command (LCC), maritime - Maritime Component Command (MCC), aérienne - Joint Force Air Component (JFAC), etc.), qui peut être national ou international, pour planifier et conduire les opérations tactiques qui lui reviennent. La mise sur pied de composantes spécialisées peut être nécessaire lorsque les moyens provenant de plusieurs armées sont utilisés conjointement pour une mission nécessitant l'unité du commandement et des savoir-faire communs ou conjoints, impliquant une coordination spécifique.

Une composante s'appuie sur une chaîne de commandement propre, qui peut être très centralisée comme pour les composantes aériennes ou maritimes, ou au contraire comporter plusieurs niveaux tactiques subordonnés, comme l'est la composante terrestre, où l'on parle alors de niveau. Ainsi le niveau 1 (corps d'armée) est celui possédant l'intégralité des fonctions opérationnelles de l'action terrestre, alors que le niveau 2 (division) est le niveau de synthèse de la manœuvre tactique à dominante terrestre.

Mode de calcul :

Nombre d'états-majors tactiques évalués aptes : états-majors de niveau tactique pour les opérations aéromaritimes, aptes à assumer jusqu'au commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre (avec renforcement des autres composantes), et aptes à commander des opérations aériennes.

Source des données :

États-majors d'armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Composante terrestre :**

Dans un contexte de retour de la conflictualité en Europe, les états-majors (EM) français de niveau 1 et 2 continueront d'être entraînés et évalués afin de maintenir leur capacité à commander une opération autonome ou au sein d'une coalition. Le Corps de réaction rapide - France (CRR-FR/ EM tactique de niveau 1 apte à assurer avec renforcement des responsabilités opératives) obtient sa certification dans un cadre OTAN, UE ou national ; elle est circonstancielle et non systématique. Cet état-major suit un processus de certification en vue d'assurer une alerte. Les grands exercices de l'OTAN (LOLE 24, STDE) constituent le cadre de cette certification.

Les deux divisions (EM tactiques de niveau 2) sont aptes à assumer jusqu'au commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre (avec renforcement des autres composantes).

Composante maritime :

La Marine nationale peut armer deux états-majors tactiques en nombre de personnels (EM GAN et EM Amphibie). Le nombre d'états-majors tactiques de la Marine nationale correspond à ses besoins actuels dans ce domaine.

Composante aérienne :

Par état-major tactique apte, l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) entend son état-major de niveau composante aérienne incarné par :

- le Centre Air de Planification et de Conduite des Opérations (CAPCO) relevant du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes (CDAOA) implanté sur le site de Lyon-Mont-Verdun. Ainsi, ce centre assure la planification et la conduite de toutes les opérations de l'AAE, en permanence H24 7/7.
- le Centre de commandement et de conduite des opérations spatiales (C3OS) relevant du Commandement de l'Espace (CDE) ;
- la Brigade Opérations des Forces Aériennes Stratégiques (FAS) : garante de la capacité opérationnelle permanente des FAS au titre de la Composante Nucléaire Aéroportées. Avec les autres centres d'opérations militaires, elle constitue pour les FAS le point d'entrée pour ce qui relève des opérations et une capacité opérative pour le commandement d'opérations interarmées à dominante aérienne (Projection du puissance, RESEVAC, etc.).

INDICATEUR

1.2 - Nombre d'exercices

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
De niveau brigade terrestre	%	100	100	100	100	100	100
interarmées	%	70	95	100	100	100	100
De niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne	%	74	82	85	100	100	100
De niveau force maritime	%	116	115	117	100	100	100

Précisions méthodologiques

Ces sous-indicateurs rendent compte du taux de réalisation des exercices du niveau brigade interarmes déployée sur le terrain ou en simulation (1.2.1), mettant en œuvre des éléments de force navale (1.2.2), de niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne (1.2.3), et interarmées (1.2.4).

Mode de calcul :

Taux calculé sur le nombre d'exercices réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixé (planification des exercices).

Source des données :

États-majors d'armées et division Emploi de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Niveau brigade terrestre :

Les six brigades de l'armée de Terre (AdT) et la brigade franco-allemande poursuivront leur entraînement à la haute intensité lors d'exercices évalués qui sont intégrés dans le cycle opérationnel des Forces terrestres. Ces exercices sont l'occasion de déploiements de l'État-Major des brigades et de leurs subordonnés sur le terrain ou en simulation.

Niveau force maritime :

Les exercices réalisés ont été supérieurs en nombre aux exercices planifiés. Pour les années suivantes, la Marine projette *a minima* de réaliser les exercices qui seront planifiés.

Niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne :

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Le volume global d'activité reste stable en raison notamment de la constance de l'enveloppe financière annuelle dédiée aux activités de préparation opérationnelle et du taux d'annulation pour raisons conjoncturelles sensiblement constant sauf situation exceptionnelle connue en 2020 (COVID 19). Ces annulations peuvent avoir de multiples causes : engagements opérationnels concomitants aux activités de préparation opérationnelle, indisponibilité des moyens matériels et RH joueurs, restrictions dues à l'indisponibilité de spécialistes (SIC, Protection, etc.), annulation d'activités de la part des nations hôtes, situations exceptionnelles (COVID 19, crises).

Niveau interarmées :

Chaque année, dans le cadre de la préparation opérationnelle de nos armées, des exercices sont organisés (bilatéraux ou multinationaux). Sauf contrainte majeure, les exercices sont rarement annulés. La non-réalisation d'un exercice peut avoir des conséquences importantes sur la préparation opérationnelle de nos forces. Les résultats de l'année 2021 restent toutefois exceptionnels et s'expliquent par les contraintes liées à la pandémie de la COVID-19.

INDICATEUR**1.3 - Volume de personnel militaire déployé**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Volume de personnel militaire déployé	Nb	12 051	10 966	11 000	11 000	11 000	11 000

Précisions méthodologiques

Le volume de personnel militaire déployé prend en compte le volume de personnel déployé par la France au profit de l'ensemble de ses engagements militaires à l'étranger (OPEX (opérations extérieures) et MCD (missions de courte durée)).

Mode de calcul :

L'effectif présenté est un effectif moyen annuel calculé à partir des suivis mensuels des effectifs projetés.

Cet indicateur ne prend pas en compte le personnel déployé sous le régime des MISSOPS (Mission opérationnelle) comme c'est le cas actuellement pour les militaires projetés sur le flanc Est en réponse à la situation en Ukraine.

Source des données :

Les chiffres fournis sont suivis mensuellement par le CPCO/J1 qui consolide les données fournies par les états-majors opérationnels des armées, directions et services EMOs pour leurs périmètres respectifs (OPEX/MCD).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur caractérise un niveau d'activité, plus qu'un objectif de performance, dans la mesure où le volume de personnel déployé dépend des engagements des forces armées qui ne sont pas prédictibles. Cet indicateur échappe donc à une logique de cibles à atteindre (qui sont, à défaut, présumées stables). Cet indicateur présente néanmoins l'intérêt de permettre un suivi transparent vis-à-vis du Parlement du volume d'engagement de nos forces, qui constitue un déterminant important de l'emploi des ressources allouées en loi de finances, en particulier la provision pour les opérations extérieures.

INDICATEUR**1.4 – Efficacité du pré-positionnement des forces**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces pré positionnées	%	82,5	74,1	100	100	100	100

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la réalisation des tâches de formation au profit des forces armées étrangères notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU : effectif des forces étrangères réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Nos forces pré-positionnées consacrent une part prépondérante de leur activité au partenariat militaire opérationnel. C'est particulièrement le cas pour nos deux pôles de coopération, les éléments français au Sénégal (EFS) et les éléments français au Gabon (EFG), dont c'est la mission première vers laquelle sont tournés tous leurs efforts. Au-delà de la capacité de nos forces pré-positionnées à atteindre ce résultat, ce dernier dépend aussi de nombreux paramètres susceptibles de moduler l'action militaire (évolution des choix de politique intérieure de certains partenaires, phénomènes naturels comme ce fut le cas avec la pandémie de Covid, volonté ou non de nos partenaires de travailler avec nous, demandes de formations variables des pays partenaires, évolutions des missions des Nations Unies et des missions régionales).

Le contexte sécuritaire conditionne aussi beaucoup les aptitudes de nos forces. Une crise majeure comme la guerre en Ukraine conduit à réorienter des priorités dans l'emploi de nos forces et de certains moyens qui auraient pu être consacrés aux actions de formations des forces pré-positionnées.

A la suite de la décision du Président de la République, le 11 janvier, de réduire notre empreinte en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale (AFCO), l'état-major des armées estime que la diminution de nos capacités de formation dans ces deux zones sera d'au moins 30 %. Les objectifs de formation assignés ont été adaptés à ce nouveau format.

INDICATEUR**1.5 – Signalements stratégiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de déploiements	Nb	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	12	12	12
Nombre d'exercices démonstratifs	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1.6.1 : ce sous-indicateur rend compte du nombre de déploiements physiques d'initiative française hors de nos frontières, qui ne sont ni des OPEX ni des MISSINT, ni des exercices.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
178		

Sous-indicateur 1.6.2 : ce sous-indicateur est relatif au nombre d'exercices interarmées ou de composante, démonstratifs et identifiés comme tels.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.6.1 : il totalise les déploiements physiques d'initiative française hors de nos frontières, qui ne sont ni des OPEX ni des MISSINT, ni des exercices, sur une période de 2 ans glissants. Il ne prend en compte que les déploiements majeurs.

Sous-indicateur 1.6.2 : taux calculé sur le nombre d'exercices démonstratifs - événements majeurs avec nos grands partenaires (interministériel, SGA, DGA, partenaires étrangers, etc.) réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixée (planification des exercices).

Source des données :

État-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur traduit la capacité des armées, directions et services à valoriser leurs activités à des fins de signalement stratégique auprès de nos partenaires (grands subordonnés du ministre, en interministériel, étrangers, alliés ou compétiteurs).

Nombre de déploiements

Le nouveau sous-indicateur « nombre de déploiements » met en lumière la démonstration de la détermination des armées à défendre les intérêts de la France grâce aux déploiements mettant en œuvre des signalements stratégiques. Ceux-ci se conjuguent à travers une action ou interaction conduite vis-à-vis d'un allié, d'un partenaire, d'un compétiteur ou d'un opposant. Il ne s'agit donc pas d'un déploiement de longue durée mais bien d'une interaction ponctuelle dans un cadre géographique précis. Ainsi, un même déploiement peut engendrer plusieurs signalements stratégiques dans différentes zones d'action et face ou avec différents acteurs.

La comptabilisation d'une projection de force ne rendra pas compte de la multitude de signalements qu'elle peut potentiellement engendrer. Compte tenu de la jeunesse du concept et du présent indicateur, il apparaît prématuré de chercher à donner une valeur chiffrée représentative de tous les micro-signalements réalisés par les armées.

Si un nombre devait être donné à ce stade, il représenterait les déploiements principaux dont il est question, sans valoriser l'ensemble de leurs interactions délivrant un message stratégique. Ainsi le déploiement du GAN ou la mission Jeanne d'Arc, par exemple, ne représenteraient chacun qu'une unité alors qu'il interagit dans plusieurs mers ou océans du globe et vis-à-vis de nombreux pays ou organisations.

Nombre d'exercices démonstratifs

L'activité des armées, directions et services est orientée au travers d'une directive de signalement stratégique de la préparation opérationnelle ayant pour finalité l'identification des activités interarmées ou de composante particulièrement démonstratives. Cette activité est soumise à la disponibilité technique des matériels et aux financements nécessaires.

La cible annuelle est estimée à environ trois exercices par mois de niveau CPCO et un par composante Terre/Air/Mer. Elle fait l'objet d'une réflexion liée à la directive de signalement stratégique de la préparation opérationnelle. Par construction ces exercices restent naturellement prioritaires en cas d'arbitrage.

OBJECTIF**2 - Entraîner les forces**

Il n'y a pas de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes et de qualité, correctement dotés en ressources. Il s'agit pour cela de conserver la maîtrise des transformations engagées et de renforcer les capacités de soutien en cohérence avec l'ambition opérationnelle des armées. Il est nécessaire de prendre en compte trois impératifs : l'excellence opérationnelle, la résilience et la soutenabilité.

INDICATEUR**2.1 - Activité réalisée par type de matériel**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Heures de vol par équipage de patrouille/surveillance maritime	heure						
Heures de vol par pilote d'hélicoptère des forces conventionnelles (forces spéciales) Terre	heure						
Journées d'activités du combattant terrestre "JACT"	jours						
Heures d'entraînement par équipage de chars et de véhicules blindés	heure						
Heures de vol par pilote de transport Air	heure						
Heures de vol par pilote de chasse Air	heure						
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air	heure						
Heures de vol par équipage d'hélicoptère Marine	heure						
Jours de mer par bâtiment (bâtiment hauturier)	jours						
Coups tirés par équipage CAESAR à l'entraînement	Nb						
Heures de vol par pilote de chasse de l'aéronavale	heure						

Précisions méthodologiques

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte - Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte - Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

INDICATEUR**2.2 - Nombre d'exercices du domaine spatial**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'exercices du domaine spatial	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Préparation et emploi des forces

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
178

Précisions méthodologiques

Il s'agit de comparer le nombre d'exercices du domaine spatial réalisés au cours de l'année à la cible d'entraînement. L'usage d'un ratio permet de rendre comparables les données d'une année sur l'autre dans un domaine en évolution que sont les opérations spatiales militaires.

Mode de calcul :

Cet indicateur représente le taux de réalisation des exercices impliquant le domaine spatial durant l'année considérée. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre d'exercices impliquant le domaine spatial réalisés rapporté au nombre d'exercices de la cible d'entraînement (planification des exercices).

Source des données :

Données de base collectées par la brigade aérienne des opérations spatiales et transmises aux divisions métiers de l'EMA.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible de ce nouvel indicateur est fixée à 100 %. L'objectif est de maîtriser les aptitudes et compétences liées aux opérations spatiales militaires et ce, pour les trois prochaines années, eu égard à la trajectoire de montée en puissance du Commandement de l'espace et des besoins d'entraînement afférents.

Le nombre d'exercices du domaine spatial planifiés au cours des prochaines années devrait se stabiliser voire continuer à croître à la faveur de la montée en puissance du domaine Espace dans le champ des opérations, aussi bien à l'échelle nationale que multinationale.

Pour atteindre cette cible, le Commandement de l'espace adoptera une double approche dans sa préparation opérationnelle :

- en mettant en synergie des capacités spatiales disponibles, une doctrine d'emploi étayée, une structure de commandement et de conduite des opérations spatiales militaires en interface avec les autres acteurs du domaine spatial ;
- en tant qu'expert de milieu en appui des niveaux tactique, opératif et stratégique, dans un cadre national ou international.

INDICATEUR

2.3 – Nombre d'exercices du domaine Cyber

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'exercices du domaine Cyber	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Cet indicateur représente le taux de réalisation des exercices de cyberdéfense. Il établit le taux d'exercices réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixée (planification des exercices).

Source des données :

État-major du commandement de la cyberdéfense.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Conformément à la directive de préparation opérationnelle actualisée annuellement, chaque armée, direction et service s'engage vis-à-vis du COMCYBER à organiser un exercice en propre de son périmètre d'armée, soit à participer à l'exercice DEFNET planifié et conduit par le COMCYBER. Hormis la période COVID 19, cette planification est reconduite annuellement et s'appuie sur les retours d'expérience des éditions précédentes, basé sur des scénarios soit orientés sur une thématique spécifique, soit en lien avec l'actualité.

Pour la France, l'année 2023-2024 comportera deux Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI), la Coupe du Monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP2024), qui constitueront les priorités d'entraînement pour le MINARM, en collaboration avec l'ANSSI.

L'objectif principal des exercices demeure la lutte informatique défensive (LID) pour l'ensemble des armées, directions et services (entraînement des chaînes opérationnelles - états-majors des opérations d'armée -, entraînement des unités spécialisées cyber). Quant à la lutte informatique offensive (LIO) et la lutte informatique d'influence (L2I), celles-ci s'intègrent progressivement dans les scénarios d'exercice. Dans le domaine de la lutte informatique, le COMCYBER intervient au besoin pour chaque armée demandant une expertise ou souhaitant jouer la chaîne de remontée d'alertes ou d'incidents.

En termes de projection triennale, l'exercice ORION, dont la première édition a eu lieu au premier semestre 2023, devient la référence en la matière. Le COMCYBER y joue un rôle central dans le domaine de la LID et désormais de la L2I avec la mise à disposition de la plateforme MASTODON au profit des états-majors, directions et services.

OBJECTIF

3 - Soutenir les forces

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité, pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activité, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique.

Menée avec nos partenaires, la préparation opérationnelle des forces conditionne notre capacité à gagner dans la compétition, la contestation ou l'affrontement. Il s'agit pour cela de :

- former et entraîner le personnel à la dureté et à la complexité des engagements, à l'exigence du combat de haute intensité, aux évolutions de la conflictualité et aux besoins qui en découlent ;
- consolider notre résilience pour fonctionner dans les situations chaotiques et pour faire face aux surprises stratégiques comme aux chocs traumatiques ;
- concevoir nos formations et exercices selon une approche multi-milieux et multi-champs (M2MC), dans une logique de communication stratégique, et avec nos partenaires ;
- garantir la crédibilité de nos capacités.

Préparation et emploi des forces

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
178

INDICATEUR

3.1 - Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	63	54	66	59	68	70
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	€	72	78	78 000	78 000	86 000	91 000
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	12 095	12 687	12 090	14 200	14 800	15 400

Précisions méthodologiques

L'indicateur de coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) est désormais analysé par milieu et au travers d'un ratio (dépenses / unité de mesure). Ces indicateurs visent à améliorer l'appréciation du rapport coût / efficacité du MCO des matériels pour satisfaire au besoin des forces.

Mode de calcul :

La méthode de calcul de ces indicateurs fait l'objet d'un modèle transitoire qui aura vocation à s'affiner et se compléter au fil des ans.

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des systèmes d'information de gestion des ressources humaines - SIRH - (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

Enfin, la valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle (données fournies par l'armée de terre).

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO terrestre.

Cet indicateur fera l'objet d'une simplification de son mode de calcul à compter du PAP 2020.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion sur le programme 178 : poste de dépenses « EPM Naval » (MM03) et dépenses des moyens militaires de soutien (essentiellement le SLM) afférentes au MCO naval incluses dans l'EAC (équipement d'accompagnement) « soutien des installations à terre » (MM06) ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento DAF) ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la DAF). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO aéronautique.

Les travaux de fiabilisation de cet indicateur vont se poursuivre, afin d'en accroître la précision.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

MCO terrestre :

Le coût du MCO terrestre augmente par l'effet cumulatif de la livraison progressive d'équipements de dernière génération et du maintien des parcs anciens dont le soutien s'avère de plus en plus coûteux. Ce coût oscille conjoncturellement au rythme des livraisons des parcs nouveaux et du retrait de service des parcs anciens (évolution en biseau des deux courbes). Le coût de soutien des nouveaux équipements sera véritablement consolidé à l'horizon 2027-28, lorsque chacun de ces parcs sera suffisamment déployé et son soutien éprouvé.

MCO Naval :

Le coût de MCO est stable sur 2022-2024. L'augmentation en 2025-2026 s'explique essentiellement par :

- le vieillissement des parcs et la prolongation de certains bâtiments nécessitant des travaux lourds afin de traiter les obsolescences ;
- la transition entre les sous-marins nucléaire d'attaque de type Rubis et Suffren ;
- les arrêts techniques majeurs (ATM) des frégates type FREMM[1] , ainsi que la préparation de la rénovation à mi vie des frégates type FDA[2] et de l'ATM3 du porte-avions Charles de Gaulle.

MCO aéronautique :

La maîtrise du coût à l'heure de vol dans la durée sur le périmètre du MCO aéronautique est assurée par la politique contractuelle basée sur des contrats globaux et pluriannuels mise en œuvre par la direction de la maintenance Aéronautique (DMAé).

[1] Frégate Multi Mission

[2] Frégate de Défense Aérienne

INDICATEUR

3.2 - Disponibilité des matériels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Armée de Terre Chars (Leclerc, AMX10RC, Jaguar)	%						
Marine nationale Autres bâtiments	%						
Armée de Terre CN155	%						
Marine nationale SNA	%						
Armée de l'air DSA	%						
Armée de l'air combat/chasse	%						
Armée de Terre Véhicules blindés (VAB, Griffon, Serval, VBCI)	%						
Armée de l'air Avions de transport tactique (ATT)	%						
Marine nationale Hélicoptères	%						
Marine nationale Bâtiments de combat	%						
Armée de Terre Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (HRA)	%						

Préparation et emploi des forces

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
178

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%						
Marine nationale Chasse	%						
Armée de l'air Hélicoptères de manœuvre et de combat	%						
Armée de l'air Vecteurs ISR	%						
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime (PATSIMAR)	%						
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental (AUG)	%						
Armée de Terre Hélicoptères de manœuvre (HM)	%						

Précisions méthodologiques

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

INDICATEUR

3.3 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 219	2 344	2 400	2 650	2 675	2 700

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus.

Les modalités de calcul retenues à partir du PAP 2017 ont fait l'objet d'un cadrage porté par le système de comptabilité analytique du service du commissariat des armées (DAMIER).

Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- cohérence des périmètres d'analyse et de ressources : le coût complet de la fonction restauration-hébergement-loisirs est calculé par DAMIER ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « Restauration-Hébergement-Loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles, calculées en coût complet, ont été revues pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle à la hausse du coût de l'ensemble des facteurs, du fait de l'inflation. Afin de mitiger la hausse de ces dépenses, la fonction poursuit ses efforts de maîtrise des coûts sans dégradation de la qualité de service au travers, notamment, de la poursuite des concessions.

INDICATEUR

3.4 – Soutien du SSA aux opérations

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réponse aux soutiens des activités à risques	%	100	100	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Le calcul est constitué par un ratio entre le nombre de réponses positives et le nombre de demandes de soutien reçues.

Source des données :

Les données de base sont collectées dans les formations opérationnelles (Direction des hôpitaux, Direction de la médecine des forces, Direction du ravitaillement médical) et présentées dans des tableaux formatés transmis à leurs autorités hiérarchiques pour exploitation et synthèse.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure le taux de satisfaction des demandes de soutien des activités à risques au profit des armées. Cela exige des forces qualifiées et suffisantes, à la fois pour tenir des alertes permanentes et intervenir dans le cadre de la défense du territoire et des missions de service public (recherche et sauvetage, évacuation sanitaire, lutte contre les trafics, entraînement...).

La cible est fixée à 100 % dans la continuité des années précédentes.

INDICATEUR

3.5 – Améliorer le soutien du combattant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'équipement	%	46	64	57	59	62	67

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues NRBC (nucléaire - bactériologique - biologique - chimique), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE - évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Préparation et emploi des forces

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
178

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % post 2030 pour les tenues NRBC et 100 % en 2030 pour les SMB.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles d'acquisition de matériel ont été mises à jour afin de prendre en compte la nouvelle ambition opérationnelle des armées et être en cohérence avec la trajectoire LPM prévisionnelle.

INDICATEUR

3.6 – Soutien des opérations par la DIRISI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de disponibilité du réseau OPS	%	99	97	95	96	97	98
Taux de réalisation des stocks OPS	%	167	168	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur est composé de deux sous-indicateurs, chacun illustrant la performance des deux missions qui structurent la DIRISI dans son appui numérique des forces en opérations tant sur les théâtres extérieurs que sur le territoire national.

Le premier indicateur, la disponibilité du réseau opérationnel, illustre sa fonction d'opérateur SIC du ministère.

Le second indicateur, taux de réalisation des stocks opérationnels, illustre ses fonctions de centrale d'achat et de gestionnaire des biens SIC du ministère.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle du soutien des opérations par la DIRISI. Il permet de visualiser sa performance au travers de la disponibilité du réseau opérationnel et de suivre les stocks conformément aux priorités opérationnelles afin de maintenir un stock supérieur au niveau de sécurité opérationnel défini, pour conserver la capacité à approvisionner les théâtres d'opérations en matériels SIC dans le cadre de primo déploiement de matériels ou de remplacement.

Mode de calcul :

3.6.1 : moyenne sur l'ensemble des réseaux offrant des services opérationnels du taux de disponibilité calculé comme le ratio entre le nombre d'heures d'interruption d'un service aux usagers dans le mois et le nombre total d'heures dans le mois.

3.6.2 : ratio entre le nombre de matériels en stock dans chaque catégorie de matériel et le nombre cible de matériels à détenir dans chaque catégorie.

Source des données :

Les données proviennent de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible de cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle du soutien des opérations par la DIRISI. Les principaux leviers d'action dans ce domaine sont d'une part la disponibilité réseau, le déploiement des différentes composantes du réseau Descartes et l'interopérabilité des systèmes d'information et de communication et, d'autres part, le suivi des stocks et l'anticipation de l'engagement des forces.

Taux de disponibilité du réseau OPS

Il permet de visualiser l'ensemble des pannes de services sur les différentes composantes du réseau opérationnel et la réactivité du service pour les remettre en œuvre. En dépit de difficultés RH, une légère amélioration de la qualité de service est attendue sur une activité qui demeurera prioritaire.

Taux de réalisation des stocks OPS

Il permet de suivre les stocks conformément aux priorités opérationnelles afin de maintenir un stock supérieur au niveau de sécurité opérationnelle défini, afin de conserver la capacité à approvisionner les théâtres d'opérations en matériels SIC dans le cadre de primo déploiements de matériels ou de remplacements. Les pourcentages supérieurs à 100 % en 2021 et 2022 s'expliquent par l'arrêt de certaines opérations qui ont conduit à un retour du matériel en stock.

OBJECTIF

4 - Préparer l'avenir

Les ressources humaines constituent la force principale des Armées. Elles sont le socle de la cohérence du modèle et de sa pérennité. Un socle « RH » consolidé permettra d'avoir « des femmes et des hommes à la hauteur » disposant de forces morales pour faire face aux nouvelles menaces, aux engagements majeurs et aux affrontements de haute intensité.

La bataille des compétences, en les renforçant, en les adaptant aux nouveaux besoins et en capitalisant sur la richesse et l'agilité des personnels, sera un défi majeur tout comme la capacité des armées à attirer les jeunes talents dont elles ont besoin, qui dépendra notamment du rayonnement positif des militaires et de l'institution à travers les dispositifs du SNU, de la réserve et de visibilité du militaire.

Si la réserve a longtemps permis de renforcer les forces d'active sur un large spectre de missions, un emploi rénové, à la hauteur des nouveaux enjeux et des nouvelles menaces, doit permettre de mieux contribuer à la défense et à la résilience de la Nation. Afin de mieux préparer l'avenir, le modèle actuel sera donc revu pour s'adapter aux besoins des armées et aux évolutions de notre société. Ainsi, le doublement des réserves est visé en 2030 pour atteindre l'objectif d'un réserviste pour deux militaires d'active en 2035. Leur emploi sera accru au quotidien et renouvelé dans ses missions (réserve territoriale, réserve stratégique, réserve de compétences).

INDICATEUR

4.1 - Réserve opérationnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Effectifs des réservistes opérationnels	Nb	39 341	37 080	40 000	43 800	47 600	52 000

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Sont comptabilisés le nombre de réservistes sous ESR au 31 décembre du périmètre EMA. Les cibles sont celles de la LPM 2024-2030 pour le périmètre MINARM.

Source des données :

Les SIRH des armées, directions et services.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
178		

JUSTIFICATION DES CIBLES

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations		312 646 183 427 125 891	333 754 650 337 151 701	357 592 346 355 860 134	1 003 993 179 1 120 137 726	34 500 0
01.10 – Emploi des forces		138 748 580 220 359 483	10 032 176 16 054 084	357 592 346 355 860 134	506 373 102 592 273 701	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire		42 102 895 51 759 668	20 172 000 18 101 000	0 0	62 274 895 69 860 668	9 500 0
01.14 – Systèmes d'information et de communication		131 794 708 155 006 740	265 815 014 279 246 994	0 0	397 609 722 434 253 734	25 000 0
01.21 – Infrastructures SIC		0 0	37 735 460 23 749 623	0 0	37 735 460 23 749 623	0 0
02 – Préparation des forces terrestres		1 505 246 171 2 422 711 339	415 729 972 434 107 594	4 700 000 4 900 000	1 925 676 143 2 861 718 933	6 230 000 5 997 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres		191 201 457 225 598 798	0 0	0 0	191 201 457 225 598 798	720 000 0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres		107 440 290 128 936 903	0 0	0 0	107 440 290 128 936 903	550 000 0
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres		1 106 735 490 1 867 771 334	0 0	0 0	1 106 735 490 1 867 771 334	4 230 000 3 027 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres		99 868 934 200 404 304	157 067 251 172 951 603	4 700 000 4 900 000	261 636 185 378 255 907	700 000 2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres		0 0	258 662 721 261 155 991	0 0	258 662 721 261 155 991	30 000 0
03 – Préparation des forces navales		2 184 239 613 3 202 349 806	575 843 805 508 081 080	0 0	2 760 083 418 3 710 430 886	15 250 000 21 500 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		452 310 621 430 641 861	0 0	0 0	452 310 621 430 641 861	2 500 000 4 800 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales		59 982 023 70 346 714	8 327 650 16 328 875	0 0	68 309 673 86 675 589	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales		1 553 823 374 2 590 999 903	183 165 289 156 962 230	0 0	1 736 988 663 2 747 962 133	8 450 000 14 700 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		118 123 595 110 361 328	6 130 776 5 495 302	0 0	124 254 371 115 856 630	2 300 000 0
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	378 220 090 329 294 673	0 0	378 220 090 329 294 673	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		2 711 768 501 4 536 728 573	307 303 189 310 070 678	0 0	3 019 071 690 4 846 799 251	126 500 308 167 826 937
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		18 753 482 27 557 501	0 0	0 0	18 753 482 27 557 501	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		310 193 176 616 965 545	0 0	0 0	310 193 176 616 965 545	15 459 740 97 400 000
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		76 456 208 90 017 483	0 0	0 0	76 456 208 90 017 483	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		138 047 582 171 376 969	409 523 339 523	0 0	138 457 105 171 716 492	215 320 200 000
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		2 124 494 040 3 586 613 947	98 978 364 162 790 417	0 0	2 223 472 404 3 749 404 364	110 825 248 70 226 937
04.11 – Infrastructures aériennes		0	207 915 302	0	207 915 302	0

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
		0	146 940 738	0	146 940 738	0
04.12 – Activités spatiales		43 824 013 44 197 128	0 0	0 0	43 824 013 44 197 128	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées		2 310 469 906 3 054 732 043	690 043 658 390 508 165	195 329 191 117	3 000 708 893 3 445 431 325	206 850 917 220 006 033
05.11 – Infrastructures de santé		0 0	143 952 561 55 058 650	0 0	143 952 561 55 058 650	0 0
05.80 – Fonction santé		143 305 603 161 517 453	37 730 662 57 337 844	195 329 191 117	181 231 594 219 046 414	176 000 228 177 930 000
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		1 178 772 980 1 881 843 679	284 810 036 25 199 630	0 0	1 463 583 016 1 907 043 309	10 469 441 10 480 000
05.83 – Soutiens complémentaires		183 707 491 176 237 964	0 0	0 0	183 707 491 176 237 964	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions		16 703 443 11 000 178	3 283 526 11 088 283	0 0	19 986 969 22 088 461	204 606 300 000
05.85 – Service du commissariat aux armées		787 980 389 824 132 769	72 050 861 87 372 923	0 0	860 031 250 911 505 692	20 176 642 31 296 033
05.89 – Infrastructure des soutiens		0 0	148 216 012 154 450 835	0 0	148 216 012 154 450 835	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		790 000 000 540 000 000	0 0	30 000 000 30 000 000	820 000 000 570 000 000	24 000 000 0
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux		9 844 370 374 14 213 647 652	2 322 675 274 1 979 919 218	392 487 675 390 951 251	12 559 533 323 16 584 518 121	378 865 725 415 329 970

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations		285 325 923 396 403 657	292 423 183 338 634 619	234 327 638 299 798 226	812 076 744 1 034 836 502	34 500 0
01.10 – Emploi des forces		132 330 093 209 029 793	9 627 408 15 217 161	234 327 638 299 798 226	376 285 139 524 045 180	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire		40 717 826 39 622 742	14 562 544 25 757 581	0 0	55 280 370 65 380 323	9 500 0
01.14 – Systèmes d'information et de communication		112 278 004 147 751 122	248 486 725 269 007 410	0 0	360 764 729 416 758 532	25 000 0
01.21 – Infrastructures SIC		0 0	19 746 506 28 652 467	0 0	19 746 506 28 652 467	0 0
02 – Préparation des forces terrestres		1 643 427 071 1 901 057 374	235 114 660 287 548 170	4 700 000 4 900 000	1 883 241 731 2 193 505 544	6 230 000 5 997 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres		188 588 296 215 868 494	0 0	0 0	188 588 296 215 868 494	720 000 0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres		104 088 511 122 474 068	0 0	0 0	104 088 511 122 474 068	550 000 0
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres		1 234 716 294 1 470 193 487	0 0	0 0	1 234 716 294 1 470 193 487	4 230 000 3 027 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres		116 033 970 92 521 325	146 975 997 163 600 754	4 700 000 4 900 000	267 709 967 261 022 079	700 000 2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres		0 0	88 138 663 123 947 416	0 0	88 138 663 123 947 416	30 000 0
03 – Préparation des forces navales		2 632 446 504 2 932 912 523	455 795 909 514 302 252	0 0	3 088 242 413 3 447 214 775	15 250 000 21 500 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		339 412 751 427 960 457	0 0	0 0	339 412 751 427 960 457	2 500 000 4 800 000

Préparation et emploi des forces

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Programme n°
178

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03.05 – Ressources humaines des forces navales		58 396 144 65 124 410	7 894 281 12 012 665	0 0	66 290 425 77 137 075	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales		2 122 445 829 2 318 279 505	165 210 165 157 841 223	0 0	2 287 655 994 2 476 120 728	8 450 000 14 700 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		112 191 780 121 548 151	5 984 603 6 813 643	0 0	118 176 383 128 361 794	2 300 000 0
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	276 706 860 337 634 721	0 0	276 706 860 337 634 721	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		2 681 921 683 3 224 063 189	192 691 443 269 115 930	0 0	2 874 613 126 3 493 179 119	126 500 308 167 826 937
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		19 149 734 21 783 983	0 0	0 0	19 149 734 21 783 983	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		303 964 508 424 340 616	0 0	0 0	303 964 508 424 340 616	15 459 740 97 400 000
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		164 376 256 203 835 171	0 0	0 0	164 376 256 203 835 171	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		134 485 692 157 555 464	409 523 339 523	0 0	134 895 215 157 894 987	215 320 200 000
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		2 008 903 587 2 380 355 288	85 432 762 127 261 670	0 0	2 094 336 349 2 507 616 958	110 825 248 70 226 937
04.11 – Infrastructures aériennes		0 0	106 849 158 141 514 737	0 0	106 849 158 141 514 737	0 0
04.12 – Activités spatiales		51 041 906 36 192 667	0 0	0 0	51 041 906 36 192 667	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées		2 050 098 211 2 436 712 852	494 140 699 371 909 988	195 329 191 117	2 544 434 239 2 808 813 957	206 850 917 220 006 033
05.11 – Infrastructures de santé		0 0	64 276 393 65 664 007	0 0	64 276 393 65 664 007	0 0
05.80 – Fonction santé		115 061 997 170 132 582	34 086 034 47 430 973	195 329 191 117	149 343 360 217 754 672	176 000 228 177 930 000
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		1 008 732 398 1 329 052 930	192 418 000 18 000 000	0 0	1 201 150 398 1 347 052 930	10 469 441 10 480 000
05.83 – Soutiens complémentaires		181 591 005 174 002 320	0 0	0 0	181 591 005 174 002 320	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions		15 742 255 10 439 234	3 023 863 10 707 433	0 0	18 766 118 21 146 667	204 606 300 000
05.85 – Service du commissariat aux armées		728 970 556 753 085 786	71 270 881 84 541 256	0 0	800 241 437 837 627 042	20 176 642 31 296 033
05.89 – Infrastructure des soutiens		0 0	129 065 528 145 566 319	0 0	129 065 528 145 566 319	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		790 000 000 540 000 000	0 0	30 000 000 30 000 000	820 000 000 570 000 000	24 000 000 0
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux		10 113 219 392 11 461 149 595	1 670 165 894 1 781 510 959	269 222 967 334 889 343	12 052 608 253 13 577 549 897	378 865 725 415 329 970

Préparation et emploi des forces

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
178

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
3 - Dépenses de fonctionnement	9 844 370 374 14 213 647 652 8 711 780 710 10 182 868 005	349 405 725 410 659 970 402 410 654 399 567 648	10 113 219 392 11 461 149 595 11 860 585 491 12 375 610 624	349 405 725 410 659 970 402 410 654 399 567 648
5 - Dépenses d'investissement	2 322 675 274 1 979 919 218 2 170 860 261 2 537 435 713	5 460 000 4 670 000 4 670 000 12 060 000	1 670 165 894 1 781 510 959 2 109 588 533 2 201 193 718	5 460 000 4 670 000 4 670 000 12 060 000
6 - Dépenses d'intervention	392 487 675 390 951 251 351 945 943 411 376 184	24 000 000	269 222 967 334 889 343 319 739 556 333 623 686	24 000 000
Totaux	12 559 533 323 16 584 518 121 11 234 586 914 13 131 679 902	378 865 725 415 329 970 407 080 654 411 627 648	12 052 608 253 13 577 549 897 14 289 913 580 14 910 428 028	378 865 725 415 329 970 407 080 654 411 627 648

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
3 – Dépenses de fonctionnement	9 844 370 374 14 213 647 652	349 405 725 410 659 970	10 113 219 392 11 461 149 595	349 405 725 410 659 970
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 781 030 964 14 151 140 440	349 405 725 410 659 970	10 049 879 982 11 398 642 383	349 405 725 410 659 970
32 – Subventions pour charges de service public	63 339 410 62 507 212		63 339 410 62 507 212	
5 – Dépenses d'investissement	2 322 675 274 1 979 919 218	5 460 000 4 670 000	1 670 165 894 1 781 510 959	5 460 000 4 670 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 311 148 751 1 970 226 014	5 460 000 4 670 000	1 663 933 643 1 768 583 644	5 460 000 4 670 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 971 000 8 156 000		4 676 728 11 390 111	
53 – Subventions pour charges d'investissement	1 555 523 1 537 204		1 555 523 1 537 204	
6 – Dépenses d'intervention	392 487 675 390 951 251	24 000 000	269 222 967 334 889 343	24 000 000
61 – Transferts aux ménages	357 787 675	24 000 000	234 522 967	24 000 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	356 051 251		299 989 343	
64 – Transferts aux autres collectivités	34 700 000 34 900 000		34 700 000 34 900 000	
Totaux	12 559 533 323 16 584 518 121	378 865 725 415 329 970	12 052 608 253 13 577 549 897	378 865 725 415 329 970

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Présentation des crédits et des dépenses fiscales
------------------	----	---

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2024 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2024 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »).

Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2024, le montant pris en compte dans le total 2024 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2023 ou 2022); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2022	Chiffrage 2023	Chiffrage 2024
120127	<p>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i></p>	80	93	93
120144	<p>Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° bis</i></p>	8	8	8
Total		88	101	101

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	1 120 137 726	1 120 137 726	0	1 034 836 502	1 034 836 502
01.10 – Emploi des forces	0	592 273 701	592 273 701	0	524 045 180	524 045 180
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	69 860 668	69 860 668	0	65 380 323	65 380 323
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	434 253 734	434 253 734	0	416 758 532	416 758 532
01.21 – Infrastructures SIC	0	23 749 623	23 749 623	0	28 652 467	28 652 467
02 – Préparation des forces terrestres	0	2 861 718 933	2 861 718 933	0	2 193 505 544	2 193 505 544
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	225 598 798	225 598 798	0	215 868 494	215 868 494
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	128 936 903	128 936 903	0	122 474 068	122 474 068
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	1 867 771 334	1 867 771 334	0	1 470 193 487	1 470 193 487
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	378 255 907	378 255 907	0	261 022 079	261 022 079
02.11 – Infrastructures terrestres	0	261 155 991	261 155 991	0	123 947 416	123 947 416
03 – Préparation des forces navales	0	3 710 430 886	3 710 430 886	0	3 447 214 775	3 447 214 775
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	430 641 861	430 641 861	0	427 960 457	427 960 457
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	86 675 589	86 675 589	0	77 137 075	77 137 075
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	2 747 962 133	2 747 962 133	0	2 476 120 728	2 476 120 728
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	115 856 630	115 856 630	0	128 361 794	128 361 794
03.11 – Infrastructures maritimes	0	329 294 673	329 294 673	0	337 634 721	337 634 721
04 – Préparation des forces aériennes	0	4 846 799 251	4 846 799 251	0	3 493 179 119	3 493 179 119
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	27 557 501	27 557 501	0	21 783 983	21 783 983
04.03 – Activités des forces aériennes	0	616 965 545	616 965 545	0	424 340 616	424 340 616
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	90 017 483	90 017 483	0	203 835 171	203 835 171
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	171 716 492	171 716 492	0	157 894 987	157 894 987
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	3 749 404 364	3 749 404 364	0	2 507 616 958	2 507 616 958
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	146 940 738	146 940 738	0	141 514 737	141 514 737
04.12 – Activités spatiales	0	44 197 128	44 197 128	0	36 192 667	36 192 667
05 – Logistique et soutien interarmées	0	3 445 431 325	3 445 431 325	0	2 808 813 957	2 808 813 957
05.11 – Infrastructures de santé	0	55 058 650	55 058 650	0	65 664 007	65 664 007
05.80 – Fonction santé	0	219 046 414	219 046 414	0	217 754 672	217 754 672

Préparation et emploi des forces

Programme n° Justification au premier euro
178

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	1 907 043 309	1 907 043 309	0	1 347 052 930	1 347 052 930
05.83 – Soutiens complémentaires	0	176 237 964	176 237 964	0	174 002 320	174 002 320
05.84 – Service interarmées des munitions	0	22 088 461	22 088 461	0	21 146 667	21 146 667
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	911 505 692	911 505 692	0	837 627 042	837 627 042
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	154 450 835	154 450 835	0	145 566 319	145 566 319
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	570 000 000	570 000 000	0	570 000 000	570 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	16 584 518 121	16 584 518 121	0	13 577 549 897	13 577 549 897

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+1 302 769	+1 302 769	+1 302 769	+1 302 769
Adossement M53 (reliquat de transfert du PLF2023)	212 ►				+976 922	+976 922	+976 922	+976 922
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	212 ►				+60 664	+60 664	+60 664	+60 664
Transfert Budgétaire vers EAE : 2/12ème des 16 Personnels militaires transférés en 2023	212 ►				+265 183	+265 183	+265 183	+265 183
Transferts sortants					-154 290	-154 290	-154 290	-154 290
Rétro-transfert adossement M53 au SIAé	► 212				-112 290	-112 290	-112 290	-112 290
Transfert de dépenses de soutien du personnel du P178 vers la CNMSS (PEAR)	► 212				-42 000	-42 000	-42 000	-42 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+1,00
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	212 ►		+1,00
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Externalisation « RHL » menée au profit de l'économat des armées (EdA) - Restauration MinArm				+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000
Mesures sortantes							

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression ou rebudgétisation de taxes affectées, modifications de répartition entre recettes affectées et crédits budgétaires ou évolution de la fiscalité ou assimilé - Compensation TVA – externalisation de la fonction Restauration, Hébergement, Loisirs (RHL)				+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000
Mesures sortantes							

Depuis 2019, le ministère externalise progressivement l'exploitation, la modernisation et l'entretien de ses restaurants.

La TVA acquittée par le ministère en raison de cette externalisation est compensée par une mesure de périmètre. Cette dernière s'élève à 1,2 M€ pour 2024.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2023	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Autorisations d'engagement demandées pour 2024	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
Ecole navale	1 560 000					
Total	1 560 000					

Les négociations relatives au CPER 2021-2027 de l'École navale sont en cours. La répartition par annuité n'est pas connue à ce stade.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
29 480 307 607	0	17 230 858 974	12 480 713 801	32 708 699 371

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
32 708 699 371	8 300 979 743 0	5 027 372 481	3 686 444 265	15 693 902 882
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
16 584 518 121 415 329 970	5 276 570 154 415 329 970	4 404 422 682	2 715 304 036	4 188 221 249
Totaux	13 992 879 867	9 431 795 163	6 401 748 301	19 882 124 131

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
33,48 %	25,91 %	15,97 %	24,64 %

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Justification par action**ACTION (6,8 %)****01 - Planification des moyens et conduite des opérations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 120 137 726	1 120 137 726	0
Crédits de paiement	0	1 034 836 502	1 034 836 502	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	427 125 891	396 403 657
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	427 125 891	396 403 657
Dépenses d'investissement	337 151 701	338 634 619
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	328 995 701	327 244 508
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 156 000	11 390 111
Dépenses d'intervention	355 860 134	299 798 226
Transferts aux ménages	355 860 134	299 798 226
Total	1 120 137 726	1 034 836 502

SOUS-ACTION**01.10 - Emploi des forces**

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

1. Besoins opérationnels

La sous-action 01-10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outre-mer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational ;

- préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;
- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cyberdéfense et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la solidarité stratégique au moyen de la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;
- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

2. Activités principales des forces prévues en 2024

Activités internationales :

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;
- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces partenaires ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cyberdéfense (emploi des forces, entraînement, formation) ;
- coordination de l'action du ministère des Armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Inscrit dans le cadre des orientations de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, le PLF 2024 prévoit notamment le développement des capacités et de l'activité de cyberdéfense, afin de répondre aux priorités fixées au paragraphe 2.2.3. du rapport annexé.

Il permet également d'assurer le renforcement de la fonction « influence-solidarité stratégique » en couvrant les plans « Afrique autrement », « Asie-Pacifique autrement » et « ACADEM », ainsi que les besoins liés aux actions d'influence dans les champs immatériels.

Enfin, au titre des organisations internationales, le PLF 2024 présente une croissance significative liée à la hausse des contributions OTAN. Cette hausse s'explique par les décisions des États membres en réaction à la guerre en Ukraine.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. Description**

Les crédits d'AOP de la sous-action 01-10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE) ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 01-10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	24 645 067	25 804 873
	Déplacements et transports	63 140 392	60 264 350
Sous-total AOP		87 785 459	86 069 223
FAS	Relations bilatérales et États-majors interalliés	223 312 625	167 250 716
	Communication et relations publiques	3 834 407	2 736 293
	Prestations intellectuelles	2 182 369	1 625 524
	Soutien des ressources humaines	5 774 444	3 522 790
Sous-total FAS		235 103 845	175 135 323
Total Agrégat fonctionnement		322 889 304	261 204 546

3. Commentaires

La ressource prévue en AE au PLF 2024 est en légère baisse par rapport à la LFI 2023 (-4 %). Les CP augmentent de 21 %, principalement pour couvrir des engagements antérieurs effectués dans le cadre des contributions internationales.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 01-10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle (programme RECAMP et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire en contre-terrorisme).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC-AFAIA	269 384 397	262 840 634
	Total	269 384 397	262 840 634

3. Commentaires

La dotation de l'OS « Équipements d'accompagnement et de cohérence » est en forte hausse par rapport à la LFI 2023 (+58 % en AE et +64 % en CP), permettant notamment de couvrir l'augmentation des contributions internationales liées au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

SOUS-ACTION

01.11 - Renseignement d'intérêt militaire

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

1. Besoins opérationnels

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités financées dans le cadre du P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

2. Activités principales des forces prévues en 2024

La DRM est l'un des six services de renseignement du 1^{er} cercle dont la mission est de produire du renseignement d'intérêt militaire (RIM). Elle est l'intégratrice de l'analyse de la menace au profit du chef d'état-major des armées et des forces en opérations. Elle inscrit son action dans le temps long de la veille et de l'anticipation, le temps moyen de la décision et le temps court de l'appui aux forces armées en opérations. La DRM poursuit sa transformation. Destinée à rapprocher la recherche de l'analyse, en structurant la production du renseignement en fonction de menaces ou de thématiques particulières, la nouvelle organisation mise en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2022 produira ses pleins effets à l'horizon 2025. Induisant une synergie accrue avec les unités de la fonction interarmées du renseignement (FIR) et les forces prépositionnées ou déployées en opérations, elle a pour ambition de démultiplier les capacités de production

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

du renseignement, limiter les doublons, accroître la réactivité, tout en opérationnalisant davantage les échanges partenariaux.

À compter de 2024, la poursuite de la montée en puissance RH et le raccordement aux outils et fonctionnalités d'ARTEMIS seront les facteurs clés de la consolidation de l'organisation en plateaux.

La pleine montée en puissance de la capacité des plateaux nécessite aussi un emploi optimisé des capacités techniques, raison pour laquelle un accroissement de la convergence entre les centres techniques sera étudié.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La trajectoire des capacités du renseignement d'intérêt militaire dès 2024 sera principalement marquée par la montée en puissance d'ARTEMIS. Avec ARTEMIS, en 2030, la DRM disposera d'un domaine de travail commun et protégé, répondant au besoin d'une exploitation par croisement des données hétérogènes, permettant d'échanger le RIM au sein des armées.

L'interopérabilité des systèmes d'information et la convergence des réseaux classifiés sont des conditions afin que le renseignement produit soit pertinent et puisse être actionné par les forces en opération et dans un contexte interallié. La pleine réalisation des premières étapes de convergence/interconnexion des systèmes d'information sont des étapes clés désormais pleinement intégrées dans une manœuvre numérique globale, pilotée par l'EMA.

Le développement d'outils d'exploitation du renseignement portés sur le socle ARTEMIS sera dynamisé. Les budgets alloués dès 2024 permettront de consolider l'intégration de solutions de traitement automatique des données par l'intelligence artificielle, afin de garantir notre compétitivité dans ce domaine d'excellence au fort potentiel opérationnel et partenarial.

Dans le domaine spatial, l'année 2024 sera décisive par la mise à poste attendue du satellite d'observation CSO 3. Par ailleurs, le segment spatial d'observation commencera à s'étoffer d'une brique complémentaire reposant sur des offres commerciales et des partenariats, qui permettront de disposer de la revisite des sites d'intérêt et d'une couverture globale et récurrente du monde.

Dès 2024, la DRM verra ses capacités d'innovation progressivement renforcées afin de prendre en compte avec agilité les solutions développées par des start-up (hors des processus programmatiques classiques). Cette capacité d'innovation favorisera, à des coûts mesurés, l'équilibre entre le juste besoin technologique et la masse.

La FIR sera le principal bénéficiaire de ces évolutions, tandis que le développement de fonctionnalités au niveau interministériel se poursuivra par la mutualisation au sein des services du premier cercle, voire au-delà, favorisant ainsi les capacités de traitement multi sources.

Enfin, la DRM fait évoluer ses relations bilatérales avec les services partenaires étrangers, dans une logique plus opérationnelle, et déléguée en partie au niveau des plateaux. Cette évolution est porteuse d'un fort potentiel de développement, pour combler certaines lacunes tout en veillant à préserver notre autonomie d'appréciation.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses directement liées à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement, réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1 r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	2 775 179	2 526 677
	Déplacements et transports	3 250 000	3 380 031
Sous-total AOP		6 025 179	5 906 708
FAS	Communication et relations publiques	200 000	232 374
	Soutien des ressources humaines	750 596	699 583
Sous-total FAS		950 596	931 957
Total Agrégat fonctionnement		6 975 775	6 838 665

3. Commentaires

OS AOP

La ressource dédiée à l'OS AOP connaît une hausse par rapport à la LFI 2023 (+4 % en AE et +7 % en CP).

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à la documentation et à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR) et les études, la prévision de crédits inscrite permet également de consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts. L'OS AOP permet également de financer le soutien des officiers de liaisons de la direction déployés sur les différents territoires. Ces détachements, pérennes ou temporaires, sont amenés à se multiplier dans l'année à venir, notamment en raison de l'obligation de renforcer la coopération en Europe, à la demande de partenaires locaux, tout en maintenant le niveau de coopération dans les zones d'intérêt traditionnelles de la France. Ces activités partenariales, dont le retour sur investissement est analysé, concourent directement au recueil et à l'analyse du renseignement.

L'OB « Déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole ainsi que le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole.

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS augmente de 35 % en AE et 40 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « Communication et relations publiques » et « Soutien des ressources humaines ».

L'OB « Communication et relations publiques » permet de financer les frais de représentation de la DRM (réception d'autorités françaises et de délégations étrangères ou de services partenaires), ainsi que les activités bilatérales avec des pays étrangers pour un total de 0,20 M€, montant stable par rapport à la LFI 2023.

L'OB « Soutien des ressources humaines » regroupe les dépenses liées aux formations propres au renseignement militaire dispensées au profit du personnel de la DRM et de la fonction interarmées du renseignement dans les domaines des outils de théâtre, des télécommunications, des moyens acoustiques et des transmissions, mais également les gratifications des stagiaires étudiants, qui est une ressource à fort potentiel avec une forte augmentation, justifiant la hausse par rapport à la LFI 2023 (+49 % en AE et +45 % en CP).

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

OPÉRATION STRATEGIQUE : RENSEIGNEMENT**1. Description**

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Renseignement d'intérêt militaire	62 884 893	58 541 658
Total		62 884 893	58 541 658

3. Commentaires

La ressource prévue au PLF 2024 est en hausse de 13 % en AE et 19 % en CP par rapport à la LFI 2023.

Ces ressources permettront à la DRM l'acquisition de matériels et de logiciels opérationnels ainsi que le développement d'outils de renseignement dans le cyberspace, la maintenance des matériels et logiciels déjà existant, l'acquisition d'équipements d'interception.

L'accroissement des crédits budgétaires en 2024 permettra également à la DRM de financer des outils d'exploitation à base d'intelligence artificielle arrivée à maturité en 2023, d'autres étant encore en préparation (traitement automatique de la vidéo) ainsi que les besoins fortement croissants du cyber et de l'exploitation ROEM.

Par ailleurs, la transformation numérique de la fonction interarmées du renseignement (FIR), indispensable pour assurer la convergence vers ARTEMIS, impose des investissements portés par la DRM dès 2024.

SOUS-ACTION

01.14 - Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION**a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées, directions et services du ministère des Armées.

Cette mission s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;

- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions nucléaires ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures (cyberdéfense) ;
- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés ;
- la fonction « prévention », en participant aux dispositifs des forces de présence et de souveraineté.

b. Activités principales des forces prévues en 2024

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, en outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la sécurité des systèmes d'information (SSI).
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère de la défense, services IP (Internet Protocol) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun.
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense ;
- la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
- la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
- le déploiement des systèmes d'information de sureté sur les sites majeurs ;
- la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
- la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI pour l'année 2024 auront pour principaux objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des Armées et du plan de transformation associé, en lien avec les orientations de la Direction générale du numérique (DGNUM) ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure dont les réseaux et en renforçant sa cybersécurité ;
- de renforcer l'offre d'hébergement proposée aux armées, directions et services en offrant des solutions d'hébergement de type « cloud » ;
- de contribuer à accroître la réactivité et la capacité de résilience du ministère dans le domaine stratégique des Systèmes d'information et de communications (SIC) ;
- de poursuivre les efforts de rénovation des systèmes de communication utilisés avec les partenaires étrangers (OTAN, UE et bilatérale) ;

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

- de poursuivre la contribution aux travaux de préparation de l'avenir sur le socle numérique, en tant qu'autorité métier et Maîtrise d'ouvrage (MOA) du socle numérique (outils communs et infrastructure SIC numérique) et du métier appui SIC ;
- de poursuivre l'automatisation des processus de la DIRISI selon une approche orientée services et utilisateur, et en faisant appel à des prestataires extérieurs pour accéder aux ressources clés qui lui manquent.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des Armées. L'essentiel des crédits de cette OS financent les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

2. Aspects financiers

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	-	-
	Déplacements et transports	5 210 383	5 193 812
	Systèmes d'information et de commandement	2 372 002	2 224 806
Sous-total AOP		7 582 385	7 418 618
FAS	Mobilité personnels	30 596	30 000
	Communication et relations publiques	449 800	449 800
	Fonctionnement courant	2 213 948	2 146 456
	Soutien des ressources humaines	780 000	780 000
Sous-total FAS		3 474 344	3 406 256
Total Agrégat fonctionnement		11 056 729	10 824 874

3. Commentaires

Les crédits de fonctionnements, à 11 M€ en AE et 10,8 M€ en CP, sont en diminution par rapport à la LFI 2023 (-11 % en AE et -7 % en CP).

OS AOP

Les crédits de l'opération stratégique AOP enregistrent une diminution de près de 17 % en AE et 14 % en CP. Cette évolution est essentiellement portée par l'OB « Déplacements et transports » impactée en baisse de 14 % en AE.

OS FAS

Les crédits de l'opération stratégique FAS sont en augmentation par rapport à la LFI 2023 (+7 % en AE et +12 % en CP).

L'OB « Fonctionnement courant » porte l'essentiel de cette augmentation (+10 % en AE et +16 % en CP). Cette mesure doit permettre de poursuivre l'effort initié en 2023 pour améliorer les conditions de travail sur l'emprise du fort de Bicêtre.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des Armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Délivrer SIC	29 291 543	28 109 783
OB	Exploiter	16 934 164	16 343 465
OB	Ingénieriser	13 982 564	13 405 769
OB	Sécuriser	43 126 438	41 635 941
OB	Transporter	99 197 954	94 992 760
OB	Soutenir	4 585 662	4 392 483
OB	DIRISI - Restructurations	99 381 011	96 283 457
OB	Socle numérique	-	-
OB	Opérateur SIC	-	-
Total		306 499 336	295 163 658

3. Commentaires

La ressource consacrée au PLF 2024 à cette OS est en hausse par rapport à la LFI 2023 (+4 % en AE et +7 % en CP).

Dans un cadre stratégique en perpétuelle évolution, la DIRISI poursuit sa transformation digitale et développe un socle numérique et des services opérateurs résilients, modernes et adaptables afin de mettre à disposition des armées, directions et services du ministère les capacités clés qui permettront l'atteinte de leurs objectifs opérationnels.

OPÉRATION STRATEGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	116 697 669	110 770 000
Total		116 697 669	110 770 000

3. Commentaires

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

La ressource consacrée à cette OS au PLF 2024 (116,7 M€ en AE et 110,8 M€ en CP) enregistre une hausse sensible de 30 % en AE et de 50 % en CP par rapport à la LFI 2023.

Cette opération stratégique contribue principalement à assurer le MCO des systèmes du socle en production, en particulier :

- les systèmes de mobilité, principalement SMOBI (4,9 M€),
- l'ensemble du programme DESCARTES : ISR (21,9 M€), SCR (33,1 M€), SYMPHONIE (6,7 M€) et TRANSITION (5,8 M€).

Elle permet également de financer le MCO nécessaire au soutien :

- des systèmes d'élongation du socle (3 M€) ;
- des équipements de cryptographie (6,8 M€) ;
- des SIC embarqués (3,3 M€) ;
- des systèmes et passerelles de télégraphie (6,1 M€).

Enfin, cette opération supporte le financement des équipements (0,7 M€), prestations (2,8 M€) et systèmes d'information (2,3 M€, essentiellement pour le MCO de SILICIUM, le système d'information logistique de la DIRISI) indispensables au fonctionnement de la chaîne logistique de la DIRISI.

Cette hausse est très principalement à destination du programme DESCARTES dont le déploiement est toujours en cours. À cela, s'ajoute la prise en charge du MCO de systèmes passés en exploitation en 2023.

De manière générale, l'effort conséquent consenti sur cette OS doit permettre d'améliorer la robustesse des systèmes et des réseaux existants.

SOUS-ACTION**01.21 - Infrastructures SIC****CONTENU DE LA SOUS-ACTION****a. Besoins opérationnels**

La sous-action « Infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, en outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

b. Activités principales des forces prévues en 2024

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite du déploiement de l'intégrateur SIPS (système d'information de protection des sites) sur 10 sites supplémentaires, au maintien de l'effort sur la maintenance des installations ainsi que sur la sécurisation du réseau de transport résilient du ministère (SOCRATE).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, l'action de la DIRISI sera consacrée à :

- la poursuite du déploiement du SIPS ;
- la réalisation de la sécurisation des infrastructures d'accueil SIC (SOCRATE, PIV) du service ;
- la maintenance (audit résilience énergétique, MLO, MCO/MCS SECPRO) des infrastructures d'accueil SIC.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructures opérationnelles ou de garnison.

2. Aspects financiers

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	14 149 623	19 944 757
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	9 600 000	8 707 710
	Total	23 749 623	28 652 467

3. Commentaires

La ressource 2024 consacrée à l'opération stratégique INFRA connaît une forte évolution par rapport à la LFI 2023 (-37 % en AE et +45 % en CP).

La baisse des AE 2024 s'explique principalement par le recadrement d'opérations d'adaptation capacitaires en cohérence avec les objectifs fixés par la nouvelle LPM et le nécessaire maintien des opérations majeures (SECPRO, MCO SECPRO et MLO).

La hausse en CP résulte principalement de l'effort poursuivi sur la maintenance des installations ainsi que sur la sécurisation du réseau de transport résilient du ministère (SOCRATE).

SYNTHÈSE ACTION 1

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	101,39	-	-	-	101,39	99,39	-	-	-	99,39
FAS	27,53	-	212,00	-	239,53	23,54	-	155,94	-	179,47
EPM	116,70	-	-	-	116,70	110,77	-	-	-	110,77
EAC	136,72	295,30	143,86	-	575,88	129,92	284,22	143,86	-	558,00
INFRA	-	23,75	-	-	23,75	-	28,65	-	-	28,65
RENS	44,78	18,10	-	-	62,88	32,78	25,76	-	-	58,54
Total	427,13	337,15	355,86	-	1 120,14	396,40	338,63	299,80	-	1 034,84

Préparation et emploi des forces

Programme n° Justification au premier euro
178

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	13,01			12,61	0,36	-	-	0,04	13,01
		95,92		82,08	13,84	-	-	-	95,92
			101,39		85,19	16,20	-	-	101,39
FAS	9,02			8,32	0,67	-	-	0,04	9,02
		209,41		203,50	5,54	0,37	-	-	209,41
			239,53		173,27	66,26	-	-	239,53
EPM	60,28			46,28	14,00	-	-	-	60,28
		91,94		35,56	56,38	-	-	-	91,94
			116,70		41,92	74,78	-	-	116,70
EAC	246,13			184,30	59,80	-	-	1,93	246,13
		455,84		196,48	193,63	11,32	0,25	-	455,84
			575,88		311,15	264,73	-	-	575,88
INFRA	14,76	-	-	12,18	2,58	-	-	-	14,76
	-	41,77	-	7,71	21,87	12,19	-	-	41,77
	-	-	23,75	-	4,73	19,02	-	-	23,75
RENS	43,14			32,14	10,05	0,95	-	-	43,14
		54,87		16,95	36,92	1,00	-	-	54,87
			62,88		11,79	37,73	13,36	-	62,88
Total	386,35	949,7	1 120,14	838,10	1 043,78	504,57	13,62	2,01	2 456,23

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EAC	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	-
EAC	-
Total	-

ACTION (17,3 %)

02 - Préparation des forces terrestres

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 861 718 933	2 861 718 933	5 997 000
Crédits de paiement	0	2 193 505 544	2 193 505 544	5 997 000

CONTENU DE L'ACTION 2

Les événements géopolitiques au Sahel et en Ukraine confirment l'importance d'être prêts à faire face à de nouveaux types d'engagements (en matière de volume, de matériels employés, de mode d'action innovants), tout en conservant la capacité de mener des missions de gestion et de prévention de crise. Dans ce contexte international qui reste incertain, l'enjeu de la modernisation de l'armée de Terre engagée sous la précédente LPM se confirme. La LPM 2024-2030 donne à l'armée de Terre les moyens de conduire la réforme dont elle a besoin pour gagner en puissance et en réactivité.

L'année 2024 permettra d'engager la mise en œuvre de la transformation de l'armée de Terre vers le modèle « de combat », par la poursuite de la modernisation des équipements et l'investissement dans des secteurs de pointe, la refonte de son organisation et la priorité donnée au renforcement de l'autonomie des échelons de commandements. Les objectifs de cette transformation sont de disposer d'un outil de combat plus intégré et réactif, pour mieux fonctionner au quotidien, dans les phases de préparation opérationnelle et d'engagements.

L'ambition de l'armée de Terre consiste à permettre à la France de disposer d'une composante terrestre durcie intégrant une réserve opérationnelle renforcée, qui agit de manière permanente et simultanée pour la protection du territoire métropolitain et ultramarin, pour la prévention et l'influence dans les zones d'intérêts de la France et pour la solidarité stratégique en Europe et au Moyen-Orient. Armée d'emploi, réactive, puissante et polyvalente, elle doit offrir une capacité de nation cadre interarmées ou de composante terrestre dans le cadre d'une force multinationale, y compris loin de ses bases, pour entraîner et vaincre sur toute la continuité du spectre compétition-contestation-affrontement. À ce titre, l'objectif de l'armée de Terre est d'être en capacité, à l'horizon 2027, d'opérationnaliser une division à deux brigades, complétée par des éléments organiques, engageable en 30 jours.

Les sous-actions associées à l'action 2 sont les suivantes :

- sous-action 02-01 « Commandement et activités des forces terrestres »
- sous-action 02-05 « Ressources humaines des forces terrestres »
- sous-action 02-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres »
- sous-action 02-08 « Environnement opérationnel des forces terrestres »
- sous-action 02-11 « Infrastructures terrestres »

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. Description

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	95 883 991	89 158 350
	Alimentation	-	-
	Carburants opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation	43 430 464	43 430 464
	Carburacteur	28 090 363	28 090 363
	Déplacements et transports	60 472 757	56 230 986
Sous-total AOP		227 877 575	216 910 163

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

FAS	Mobilité personnels	50 459 406	47 466 332
	Prestations intellectuelles	374 657	364 614
	Soutien courant des structures	16 783 432	16 333 510
	Subventions et transferts	4 900 000	4 900 000
	Communication et relations publiques	4 669 564	4 544 385
	Fonctionnement courant	20 689 672	20 135 034
	Soutien des ressources humaines	40 767 383	39 674 511
Sous-total FAS		138 644 114	133 418 386
Total Agrégat fonctionnement		366 521 689	350 328 549

3. Commentaires**OS AOP**

La dotation pour l'année 2024 de cette OS est en hausse de 10 % en AE et de 9 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation est principalement due aux coûts des carburants opérationnels, ainsi qu'aux dépenses liées aux grands exercices réalisés par les forces terrestres en fin d'année 2023 et facturés en 2024, ainsi que ceux planifiés pour 2024.

Après ORION 2023, un nouveau cycle de préparation opérationnelle est prévu en 2024 avec la participation à de grands exercices multinationaux organisés à l'étranger dans le cadre de l'OTAN (STEADFAST DEFENDER 24), et avec la préparation de WARFIGHTER 25-4 (exercice bilatéral).

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarifs de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Gazole	19 400	1 732	33 600 800
Carburéacteur terrestre	3 000	1 641	4 923 000
Carburéacteur (F-34)	25 900	1 085	28 090 363
Divers (Huiles, graisses et autres)			4 906 664

Le niveau de ressources pour 2024 atteint 71,5 M€, soit une hausse de 11,6 M€ (+19 %) par rapport à la LFI 2023, liée à l'augmentation prévisible du coût des carburants.

OS FAS

La dotation de cette OS est en hausse de 5 % en AE et 8 % en CP par rapport à la LFI 2023. Les raisons principales sont l'augmentation du coût des déménagements, notamment outre-mer, ainsi que l'inflation qui touche les marchés de filtrage-gardiennage des emprises de l'armée de Terre.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont réparties entre trois opérations stratégiques : « Entretien programmé du matériel » (EPM), « Équipement d'accompagnement et de cohérence » (EAC) et « Infrastructure » (INFRA), dont le contenu est développé ci-dessous.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

Les dépenses d'EPM sont différenciées en fonction des milieux d'emploi des matériels considérés : le terrestre, l'aéroterrestre et le nautique. Sont intégrés à chacun de ces domaines les matériels et les

équipements d'environnement permettant d'atteindre les objectifs garantissant leur disponibilité pour les forces terrestres.

1- Aspects financiers

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu terrestre	8 500 000		8 500 000	8 159 289
OB	EPM matériel terrestre*	666 055 684		666 055 684	571 540 828
ACT	EPM Autre matériel terrestre SCORPION*	18 500 000		18 500 000	14 960 069
ACT	EPM Mat. Ter : GRIFFON	97 619 200		97 619 200	80 655 295
ACT	EPM Mat. Ter : JAGUAR	19 200 000		19 200 000	17 297 784
ACT	EPM Mat. Ter : SERVAL	4 800 000		4 800 000	2 265 509
OB	Démantèlement milieu aérien	1 238 855		1 238 855	1 003 086
OB	EPM flottes aéroterrestres**	144 518 687		144 518 687	199 712 767
OB	EPM Milieu naval ADT	4 700 000		4 700 000	6 794 691
ACT	EPM matériel terrestre : Leclerc	211 544 800		211 544 800	219 185 598
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	22 202 788		22 202 788	157 090 991
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	656 905 333		656 905 333	179 541 593
	Total	1 855 785 347		1 855 785 347	1 458 207 500

* Hors Leclerc

** Hors NH90 et TIGRE

2- Commentaires

Les crédits consacrés à l'EPM, en hausse de 230 M€ en CP par rapport à la LFI 2023, permettront en 2024 de réaliser les objectifs d'activité prévus (activité MISSOPS incluse) tout en accompagnant :

- la poursuite des objectifs de modernisation du MCO terrestre ;
- la poursuite de la livraison des matériels de 4^e génération du programme SCORPION et de l'accroissement des besoins en MCO associés ;
- le renouvellement du marché de verticalisation pour la maintenance de l'hélicoptère Tigre ;
- le renouvellement des marchés de MCO des vedettes de l'armée de Terre (marchés « BNT24 » pour la façade méditerranéenne et « BN24 » pour la façade Atlantique et Manche) ;
- l'intégration de boules optroniques sur les vecteurs nautiques d'infiltration (VNI) n° 2 et n° 3 des unités des forces spéciales Terre ;
- les premières acquisitions dans le cadre de l'ambition MCO-T 2030 (bancs de freinage, lot d'outillage...) ;
- la poursuite des opérations de pérennisation du char Leclerc ;
- l'intégration de matériels nouveaux (lutte anti-drone, optique...) ;
- la poursuite de la modernisation (VBL ULTIMA) ;
- la poursuite de la modularisation du système d'information de la maintenance terrestre (SIM@T).

L'OS EPM affiche une hausse de +70 % en AE par rapport à la LFI 2023 du fait de la notification du marché de verticalisation pour la maintenance de l'hélicoptère Tigre (+600 M€).

FdC - AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

	(AE=CP)
EPM matériel terrestre	2 000 000
EPM flottes aéroterrestres	1 027 000
Total	3 027 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

À l'instar des années précédentes, les acquisitions d'équipements de préparation opérationnelle devront se poursuivre conformément au plan d'équipement piloté par l'état-major de l'armée de Terre. Ces investissements permettront d'optimiser le temps consacré à l'instruction et à l'entraînement (véhicules, armements de petit calibre, munitions, simulation, etc.) et de garantir des conditions d'entraînement satisfaisantes à l'ensemble des forces terrestres.

1- Aspects financiers

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OP	EAC-AFAT	378 255 905	-	378 255 905	261 022 079
OP	EAC-Soutien	-	-	-	-
Total		378 255 905	-	378 255 905	261 022 079

2- Commentaires

Les crédits d'équipement connaissent une hausse de 59 % en AE par rapport à la LFI 2023, conséquence de la mise en place d'un marché pluriannuel d'acquisition de munitions (mortier de 120 mm). La ressource en CP augmente de 7 %. Le niveau d'AE et CP s'inscrit dans une tendance haussière des crédits EAC devant permettre l'acquisition des stocks de munitions et de matériels de préparation opérationnelle, en adéquation avec les besoins de la haute intensité.

FdC - AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EAC-AFAT	2 970 000
EAC-Soutien	-
Total	2 970 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)**1- ASPECTS FINANCIERS**

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	3 047 000
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	3 858 000	945 450
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	79 395 342	92 082 023
OB	Maintien et soutien des sites	12 647 679	12 181 237
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	165 254 971	15 691 706
Total		261 155 992	123 947 416

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	7 048 500	-	7 048 500	-	7 048 500
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	-	153 000 000	153 000 000	-	153 000 000
	Total	7 048 500	153 000 000	160 048 500	-	160 048 500

3- Commentaires

Si le niveau de ressources en AE est stable par rapport à la LFI 2023, les crédits en CP augmentent de +41 % par rapport à 2023. Cette hausse permettra de réaliser les paiements d'opérations d'infrastructures majeures lancées les années précédentes : VIPEROPS (Valorisation de l'Infrastructure et de la Performance des Entrepôts Réglementés OPérationnelS), PI AEEN2-3 (Programme d'Investissement pour l'Amélioration des Espaces d'Entraînement de niveaux 2 et 3), etc.

2024 se traduira par un engagement très important au profit de la 13e BSMAT de Moulins-sur-Yzeure avec le programme VIPEROPS. Ce projet est essentiel pour la modernisation de l'entrepôt central de la logistique du Maintien en condition (MCO) terrestre avec, d'une part, une mise aux normes de l'emprise et l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes, et d'autre part, l'accroissement de la performance de ce maillon unique de la logistique du MCO en métropole et en opération.

Ensuite, plusieurs opérations sont liées à l'arrivée de matériels du P146 et permettront l'accueil dans de bonnes conditions d'équipements liés à SCORPION, comme par exemple une opération de déconstruction et de réhabilitation de hangars au 2^e Régiment d'Hélicoptères de Combat (EALAT Le Luc) afin de préparer l'arrivée des futurs GUEPARD (HIL - Hélicoptères Interarmées Légers).

En matière d'infrastructures de préparation opérationnelle, des opérations seront réalisées, principalement dans le cadre du PI AEEN2-3.

Enfin, d'autres opérations majeures pour l'armée de Terre sont programmées au profit de l'École Militaire Préparatoire de Bourges (EMPT) et au profit de l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

SYNTHÈSE ACTION 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	227,88	-	-	-	227,88	216,91	-	-	-	216,91
FAS	133,74	-	4,90	-	138,64	128,52	-	4,90	-	133,42
EPM	1 855,79	-	-	-	1 855,79	1 458,21	-	-	-	1 458,21
EAC	205,30	172,95	-	-	378,26	97,42	163,60	-	-	261,02
INFRA	-	261,16	-	-	261,16	-	123,95	-	-	123,95
Total	2 422,71	434,11	4,90	-	2 861,72	1 901,06	287,55	4,90	-	2 193,51

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOP	40,08			33,73	6,36	-	-	-	40,08
		296,40		265,58	30,69	0,13	-	-	296,40
			227,88	-	187,92	28,28	11,68	-	227,88
FAS	115,24			36,74	7,85	10,69	7,99	51,98	115,24
		145,27		103,91	41,36	-	-	-	145,27
			138,64	-	89,17	32,45	8,50	8,53	138,64
EPM	4 269,79			1 327,70	583,69	402,64	278,68	1 677,09	4 269,79
		1 999,52		397,63	549,02	306,22	146,10	600,55	1 999,52
			1 858,81	-	382,82	551,04	625,24	299,70	1 858,81
EAC	444,99			281,39	79,81	-	-	-	444,99
		273,19		169,88	98,06	-	-	-	273,19
			381,23	-	96,43	-	-	-	381,23
INFRA	82,11	-	-	57,72	10,00	7,87	4,11	2,41	82,11
	-	208,53	-	36,45	48,51	50,34	17,91	55,32	208,53
	-	-	261,16	-	67,71	20,86	27,26	145,33	261,16
Total	4 952,21	2 922,90	2 867,72	2 710,72	2 279,40	1 410,50	1 127,46	2 840,91	10 742,83

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EAC	-	-	-	-	-
EPM	-	-	-	-	-
INFRA	7,05	153,00	160,05	-	160,05
Total	7,05	153,00	160,05	-	160,05

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	-
FAS	-
EPM	3 027 000
EAC	2 970 000

INFRA	-
Total	5 997 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 422 711 339	1 901 057 374
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 422 711 339	1 901 057 374
Dépenses d'investissement	434 107 594	287 548 170
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	434 107 594	287 548 170
Dépenses d'intervention	4 900 000	4 900 000
Transferts aux autres collectivités	4 900 000	4 900 000
Total	2 861 718 933	2 193 505 544

ACTION (22,4 %)

03 - Préparation des forces navales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 710 430 886	3 710 430 886	21 500 000
Crédits de paiement	0	3 447 214 775	3 447 214 775	21 500 000

Contenu de l'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la Marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La Marine nationale contribue à la dissuasion nucléaire par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance-compréhension-anticipation, le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêts et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une plus grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique intervention.

Outre la contribution à la résilience de la Nation et la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la Marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la marine assure, au titre de la prévention, une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la Marine contribue ainsi à la défense et à la protection des intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Elle contribue également, par ses capacités multi-milieux et multi-champs, à la stratégie d'influence visant à promouvoir et à défendre les intérêts et les valeurs de la France.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;
- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;
- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outremer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et projection de forces) ;
- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéromaritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour accéder de manière sûre à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites ;
- des forces de l'aéronautique navale basées à terre qui assurent la surveillance et la protection des approches.

Le chef d'état-major de la Marine est responsable, devant le chef d'état-major des armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Les sous-actions associées à l'action 3 sont les suivantes :

- SA 03-01 « Commandement et activités des forces navales »
- SA 03-05 « Ressources humaines des forces navales »
- SA 03-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales »
- SA 03-08 « Environnement opérationnel des forces navales »
- SA 03-11 « Infrastructures maritimes »

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS).

1. Description

L'OS AOP regroupe les ressources destinées à la préparation opérationnelle et à l'activité des forces, qui intègrent en particulier les dépenses en carburants opérationnels.

L'OS FAS regroupe les ressources nécessaires à la gestion et à la formation du personnel de la marine ainsi qu'au fonctionnement courant des unités.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €).

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	68 722 239	80 298 651
	Systèmes d'information et de commandement	5 093 726	7 318 607
	Alimentation	14 214 464	13 782 419
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	5 730 827	5 730 827
	Carburéacteur	88 651 758	88 651 758
	Combustibles de navigation	120 546 827	120 546 827
	Déplacements et transports	19 794 180	20 185 615
Sous-total AOP		322 754 021	336 514 704
FAS	Mobilité personnels	24 874 400	23 527 260
	Prestations intellectuelles	291 606	275 814
	Subventions et transferts (dont écoles)	35 480 289	35 480 289
	Communication et relations publiques	1 712 759	1 550 506
	Fonctionnement courant	7 645 887	6 996 524
	Soutien des ressources humaines	45 472 314	41 597 150
Sous-total FAS		115 477 255	109 427 543
Total Agrégat fonctionnement		438 231 276	445 942 247

3. Commentaires

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique présente une hausse de 14 % en AE et 35 % en CP. Elle est essentiellement justifiée par la hausse des crédits alloués aux carburants opérationnels (+59 % en AE et CP) afin de financer la hausse des prix de cession et, dans une moindre mesure, la progression des volumes de carburants consommés.

Elle couvre en outre :

- le renforcement qualitatif de la préparation opérationnelle (entraînement « haut de spectre ») ;
- la montée en puissance progressive de la transformation numérique et de ses applications opérationnelles, induisant notamment un besoin croissant en ressources satellitaires.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les aéronefs de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « carburant opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « carburéacteur » ;

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

- l'OB « combustibles de navigation ».

Les dotations 2024 en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	65 391	1 085	70 921 274
Carburéacteur (F-44)	15 926	1 113	17 730 484
Combustible de navigation	141 736	851	120 546 827
Divers (Huiles, graisses et autres)	-	-	5 730 827

* Les volumes et tarifs de cession indiqués sont arrondis.

OS FAS

La hausse des ressources sur cette OS par rapport à la LFI 2023 (+10 % en AE et +6 % en CP) est essentiellement justifiée par l'inflation.

L'effort budgétaire réalisé pour le recrutement et la formation des marins (+20,1 % en AE et +14,6 % en CP sur l'OB « Soutien des ressources humaines ») permet de soutenir les flux de formation nécessaires à la satisfaction du besoin opérationnel.

FdC - AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	3 800 000
	Alimentation	1 000 000
FAS	Soutien des ressources humaines	2 000 000
Total		6 800 000

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION****1. Description**

Le périmètre de l'opération stratégique « Dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « Entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	347 455 765	522 905 232
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	180 150 000	179 900 000
Total		527 605 765	702 805 232

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	7 779 361	0	7 779 361	3 750 000	4 029 361

3. Commentaires

La ressource de l'OB « EPM flotte navale » est globalement stable en AE (-3 %) et augmente en CP (+10 %) par rapport à la LFI 2023. Elle couvre principalement l'entretien courant des SNLE, ainsi que la préparation et la réalisation de leurs chantiers d'entretien majeurs.

L'OB « Entretien des infrastructures de dissuasion » supporte l'entretien des infrastructures de la dissuasion. Ses ressources sont orientées à la hausse en 2024 (+9 % en AE et +38 % en CP) conformément au schéma directeur « infrastructures » de l'Île Longue.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	9 963 608	3 008 456
OB	EPM flotte navale *	1 496 054 122	701 597 331
OB	EPM Munitions navales	100 156 087	158 237 216
OB	EPM matériel terrestre	11 841 936	11 462 342
OB	Démantèlement milieu aérien	1 071 366	1 387 848
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale **	413 727 542	458 342 864
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : FREMM	30 253 088	140 204 567
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : porte-avions	151 670 620	124 502 398
ACT	EPM aéronautique navale : NH 90	19 916 126	112 673 151
ACT	EPM aéronautique navale : RAFALE	124 215 061	192 119 049
Total		2 358 869 556	1 903 535 222

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

* Hors FREMM et porte-avions

** Hors NH90 et Rafale

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	24 086 555	0	24 086 555	0	24 086 555

3. Commentaires

En cohérence avec les objectifs de la LPM 2024-2030 en matière d'activité, la ressource en CP pour 2024 est en progression par rapport à la LFI 2023 (+8 %). Elle permet de couvrir l'inflation prévisible et les travaux de rénovation à mi-vie des missiles de la Marine.

La forte progression de la ressource en AE (+77 % par rapport à la LFI 2023) s'explique essentiellement par le renouvellement en 2024 de marchés pluriannuels majeurs de MCO naval (SNA, PHA, et frégates de surveillance pour les principaux).

FdC - AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EPM flottes de l'aéronautique navale	3 000 000
Démantèlement milieu naval	3 000 000
EPM flotte navale	7 000 000
Total	13 000 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description**

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces, et au rechargement des stocks de munitions consommés.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	236 579 617	237 197 353
	Total	236 579 617	237 197 353

3. Commentaires

La baisse de la ressource de -23 % en AE par rapport à la LFI 2023 s'explique par des commandes de munitions en 2023 ayant engendré un pic d'AE cette année.

En progression de 9 %, la ressource en CP permet de poursuivre le renouvellement des équipements des commandos marine, le reconstituer des stocks de munitions (obus, bombes et munitions de petits calibres), ainsi que l'accompagnement de la montée en puissance de la transformation numérique (en particulier les applications opérationnelles du *big data*).

FdC - AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OP	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EAC-AFAM	1 700 000
Total	1 700 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Les crédits de l'OS sont destinés à la construction, à l'adaptation, et à la maintenance lourde des infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la Marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire (ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	4 302 181	7 316 910
OB	Maintien et soutien des sites	41 245 253	56 142 698
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	6 692 182	7 105 721
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	139 052	360 493
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	96 766 004	86 808 899
	Total	149 144 672	157 734 721

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	101 272 138	0	101 272 138	13 130 000	88 142 138

3. Commentaires

La ressource de l'OS INFRA progresse de 8 % en CP et diminue de 30 % en AE, par rapport à la LFI 2023. De manière générale :

- ces chiffres traduisent l'effort important dans la remise à niveau des infrastructures de la Marine ;
- la notification d'opérations majeures d'infrastructures génère des variations importantes annuellement, en fonction du cadencement des différents travaux.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Cette ressource permet de poursuivre les études et travaux relatifs à l'adaptation des appontements Milhaud à Toulon, ainsi qu'à la modernisation des réseaux électriques des ports de Brest et Toulon.

Elle permet également de conduire les travaux majeurs relatifs aux installations industrialo-portuaires suivantes sur les ports de Brest et Toulon :

- Brest : remise à niveau des infrastructures portuaires (remise à niveau de l'épi de la Grande Rivière et adaptation des infrastructures pour l'accueil des bâtiments ravitailleurs de forces et frégates de défense et d'intervention) ;
- Toulon : préalablement au 3^e arrêt technique majeur du PA CdG, remise à niveau des grands bassins Vauban (amélioration et renforcement des installations de pompage, acquisition d'un nouveau bateau porte (BP17).

Par ailleurs, les travaux suivants seront conduits :

- Landivisiau : remise à niveau de la plateforme aéronautique ;
- Basefusco : construction d'une « shooting house », infrastructure d'instruction au combat en milieu clos ;

- Corse - sémaphore de l'Île Rousse : rénovation de la tour et du casernement ;
- Toulon : construction d'un stand de tir dans la base navale ;
- Brest : refonte du Centre de formation pratique et d'enseignement sécurité (CFPES) : livraison d'un nouveau simulateur d'entraînement à la sécurité.

coûts synthétiques

SYNTHESE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et credits de paiement par operation strategique (en m€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	322,75	-	-	-	322,75	336,51	-	-	-	336,51
FAS	114,28	1,20	-	-	115,48	108,23	1,20	-	-	109,43
DIS	310,20	217,41	-	-	527,61	479,89	222,92	-	-	702,81
EPM	2 276,58	82,29	-	-	2 358,87	1 834,51	69,02	-	-	1 903,54
EAC	178,54	58,04	-	-	236,58	173,77	63,43	-	-	237,20
INFRA	-	149,14	-	-	149,14	-	157,73	-	-	157,73
Total	3 202,35	508,08	-	-	3 710,43	2 932,91	514,30	-	-	3 447,21

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOP	171,44			48,44	27,11	17,30	14,82	63,77	171,44
		326,60		222,48	55,50	8,62	8,00	32,00	326,60
			327,55	-	263,01	45,95	14,77	3,82	327,55
FAS	28,81			28,12	-	-	-	0,69	28,81
		105,67		79,28	26,39	-	-	-	105,67
			117,48	-	86,60	30,88	-	-	117,48
DIS	944,92			436,18	172,17	243,52	65,45	27,60	944,92
		955,37		215,22	301,94	186,19	212,63	39,38	955,37
			531,36	-	228,69	149,83	118,70	34,13	531,36
EPM	8 122,83			1 462,59	1 251,64	1 194,50	919,46	3 294,65	8 122,83
		1 814,55		638,88	300,25	250,29	249,96	375,17	1 814,55
			2 371,87	-	427,69	589,82	651,49	702,87	2 371,87
EAC	304,38			146,78	79,67	36,27	18,91	22,74	304,38
		303,98		74,72	111,19	59,92	35,44	22,70	303,98
			238,28	-	55,13	77,12	68,13	37,89	238,28
INFRA	189,26			102,91	49,81	28,11	5,98	2,45	189,26
		241,01		48,30	91,06	68,23	27,56	5,86	241,01
			162,27	-	19,75	83,84	41,92	16,77	162,27
Total	9 761,64	3 747,18	3 748,81	3 503,90	3 547,60	3 070,41	2 453,22	4 682,50	17 257,63

Préparation et emploi des forces

Programme n° Justification au premier euro
178

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTEES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EPM	24,09	-	24,09	-	24,09
INFRA	101,27	-	101,27	13,13	88,14
DIS	7,78	-	7,78	3,75	4,03
Total	133,14	-	133,14	16,88	116,26

TABLEAU DES FdC-AdP (EN €)

TBF1n Opérations stratégiques	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	4 800 000
FAS	2 000 000
EAC	1 700 000
EPM	13 000 000
Total	21 500 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 202 349 806	2 932 912 523
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 168 879 295	2 899 442 012
Subventions pour charges de service public	33 470 511	33 470 511
Dépenses d'investissement	508 081 080	514 302 252
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	506 883 399	513 104 571
Subventions pour charges d'investissement	1 197 681	1 197 681
Total	3 710 430 886	3 447 214 775

ACTION (29,2 %)

04 - Préparation des forces aériennes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	4 846 799 251	4 846 799 251	167 826 937
Crédits de paiement	0	3 493 179 119	3 493 179 119	167 826 937

CONTENU DE L'ACTION 4

SOUS-ACTION 2 « COMMANDEMENT ET ACTIVITÉS CENTRALISÉES DES FORCES AERIENNES »**a. Besoins opérationnels**

La sous-action « Commandement et activités centralisées des forces aériennes » couvre le périmètre des organismes du niveau d'état-major d'armée, en charge de mener le commandement organique de l'armée de l'air et de l'espace (AAE) et de définir les modalités de réalisation de la préparation opérationnelle et de l'entraînement des forces aériennes.

b. Unités concernées

Elle couvre le cabinet du CEMAAE^[1], de l'EMAAE^[2], du BEA-É^[3], du CEAM^[4] et ses unités rattachées, du SIRPAAE^[5], de la participation Air à la DSAé^[6], de l'IAAE^[7], de la gendarmerie de l'air, ainsi que du personnel de l'AAE employé au sein d'organismes à vocation interarmées et à participation défense.

En outre, le CESA^[8], en charge notamment du lien Armée-Nation et de l'animation des réseaux de rayonnement et d'influence en soutien des enjeux stratégiques de l'AAE, coordonne le pilotage stratégique des actions en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances (dont le service militaire volontaire) et les escadrilles air jeunesse.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Outre son rôle de conception et de direction de l'AAE, d'interface vis-à-vis des organismes d'administration centrale du ministère et d'expertise auprès du CEMAAE, l'EMAAE s'attachera plus particulièrement en 2024 à poursuivre les projets d'innovation et les mesures de simplification (plus de 30 mesures majeures à ce jour au sein de l'AAE) et à mettre en œuvre le projet ALTAÏR de modernisation de l'organisation de l'AAE. Ce projet a notamment pour enjeu de clarifier les responsabilités, raccourcir les chaînes hiérarchiques, améliorer la coordination technico-opérationnelle et renforcer la présence de l'AAE sur le territoire national.

SOUS-ACTION 3 « ACTIVITÉS DES FORCES AERIENNES »

Cette sous-action regroupe les unités du CTAAE^[9] et du CDAOA^[10].

a. Besoins opérationnels

Le CDAOA est à la fois un commandement opérationnel permanent et un commandement organique :

- au titre de ses responsabilités opérationnelles, le CDAOA a pour mission la planification et la conduite des opérations aériennes, sur ou hors du territoire national, à partir de structures de commandement et de contrôle (C2) fixes ou déployées qui peuvent être interalliées voire multinationales dans le cadre d'une coalition ad hoc ;
- au titre de ses responsabilités organiques, le CDAOA a pour mission de diriger les activités de formation et de préparation des formations placées organiquement sous ses ordres, en particulier dans les domaines du contrôle aérien et de l'appui SIC^[11] Aéronautique, du C2^[12] et du renseignement. Il est par ailleurs chargé d'intégrer les activités de préparation opérationnelle conventionnelles de l'armée de l'air et de l'espace et de mettre à disposition les capacités de SIC aéronautiques et de contrôle aérien de l'armée de l'air et de l'espace pour satisfaire ses contrats opérationnels.

Le CTAAE a été créé dans le cadre du projet ALTAÏR. Ce commandement est responsable des processus territoriaux de l'AAE et du soutien des brigades sous tutelle hiérarchique de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (BAAC, BAAP, BFSa).

Depuis l'été 2023, le CTAAE reprend la responsabilité Défense-Sécurité des emprises et activités de l'AAE en métropole au travers du GADS^[13] qui s'appuie sur l'EMIDS^[14].

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

b. Activités principales des forces prévues en 2024

Les activités principales du CDAOA en 2024 visent à :

- assurer la posture permanente de sûreté aérienne air (PPSA) ;
- mettre en place, à l'occasion d'événements majeurs (14 juillet, sommets de chefs d'État, etc.), des dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPSA) ;
- assurer la protection aérienne des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en coordonnant et en intégrant notamment la lutte antidrone au niveau interministériel, en liaison avec les autorités ministérielles et interministérielles ;
- planifier et conduire les opérations aériennes à partir ou hors du territoire national, placées sous la responsabilité du COMDAOA ;
- planifier et conduire les opérations aériennes en Afrique centrale et occidentale ;
- participer au rayonnement de l'armée de l'air et de l'espace en programmant la participation de ses ambassadeurs (Patrouille de France, Rafale solo display, etc) aux manifestations aériennes.

Pour le CTAAE les activités principales en 2023-2024 consistent à :

- accompagner les commandants de base aérienne dans le traitement des problématiques complexes ainsi que dans la prise en compte de la structure BA 24 ;
- contribuer aux travaux de programmation et de conduite des opérations d'infrastructure de l'AAE ;
- assurer la conduite du maintien en condition opérationnelle des infrastructures nucléaires et spécifiques ;
- soutenir la remontée en puissance de la fonction NRBC dans l'AAE ;
- assurer la sécurité et la protection des emprises air ;
- contribuer à la préparation de la sécurisation des JOP 2024 ;
- contribuer à la planification et à l'engagement des moyens de protection sol intervenant en appui des DPSA ;
- participer, en lien avec le CDAOA, à la préparation (exercices) et à l'évaluation des forces dans le domaine défensesécurité (hors cyberdéfense).

SOUS-ACTION 4 « ACTIVITÉS DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES »

Cette sous-action regroupe l'ensemble des moyens des Forces aériennes stratégiques (FAS) qui constituent, au sein de l'AAE, la composante aéroportée permanente de la dissuasion nucléaire.

a. Besoins opérationnels

La mission principale des FAS est de préparer et conduire les opérations liées à la tenue de la posture nucléaire. Les unités des FAS participent aussi à la préparation et à l'exécution des missions conventionnelles dévolues à l'AAE : tenue d'alerte pour la PPS-A, ravitaillement en vol, missions d'attaque au sol et de reconnaissance, EVASAN (Évacuation Sanitaire, « MORPHEE ») et projection de forces à très longue distance.

b. Unités concernées

Outre leur commandement, les FAS comprennent deux centres d'opérations redondants, deux escadres regroupant des unités aériennes (de chasse ou de transport stratégique et ravitaillement en vol), de maintenance aéronautique et d'armement spécialisé ainsi qu'un groupement d'unités spécialisées.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Les activités principales des forces aériennes stratégiques prévues en 2024 auront pour objet de :

- garantir, en toutes circonstances, la tenue du contrat de posture nucléaire fixé par le président de la République, dans le respect des exigences de sécurité nucléaire et de contrôle gouvernemental de la

dissuasion. Dans ce cadre, le commandement des FAS planifie, conduit et participe à environ 70 exercices et opérations dédiés à la dissuasion par an ;

- contribuer aux missions conventionnelles de l'AAE :
 - posture permanente de sûreté air ;
 - projection de forces et projection de puissance ou de renforcement des partenariats (tel que PEGASE en Indopacifique) ;
 - opérations extérieures (au Sahel et dans le cadre de CHAMMAL) ;
 - missions dans le cadre de l'OTAN, en particulier celles à l'est de l'Europe ;
- préparer les forces au travers d'exercices conventionnels nationaux et internationaux, tels que Blue Flag ou Northern Edge ;
- renforcer nos capacités :
 - en poursuivant la montée en puissance de la flotte A330 MRTT ;
 - en préparant les transitions vers de nouveaux systèmes contribuant à la dissuasion nucléaire : moyens de transmission, missile ASMPA-R(énoyé) et standards Rafale.

SOUS-ACTION 5 « RESSOURCES HUMAINES DES FORCES AERIENNES »

a. Besoins opérationnels

La DRH-AAE a pour missions de recruter, former, administrer, accompagner et fidéliser les aviateurs.

b. Unités concernées

Cette sous-action regroupe la DRH-AAE[15], les écoles de formation initiale dont l'EAE^[16], l'EFSOAAE^[17], les EFPN^[18], l'EETAEE^[19], l'EPAE^[20], le CEMS^[21] Air, les participations de l'AAE au sein d'écoles interarmées ou d'organismes de formation d'autres armées.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Les axes majeurs pour l'année 2024 sont :

- la diversification et l'adaptation des recrutements et des formations visant à satisfaire l'ensemble des besoins en compétences nouvelles, en particulier dans les domaines de l'espace, du cyber et du digital ;
- la poursuite de la modernisation de la formation du personnel navigant chasse en s'appuyant sur les moyens apportés par les projets FOMEDEC et MENTOR 1 (PC21 à Cognac) ;
- la préparation de la rénovation des formations initiales du personnel navigant et de la formation de spécialisation transport (futurs projets MENTOR 2 et ATEF[22]) ;
- la mise en œuvre du nouveau parcours de formation des sous-officiers et de la formation professionnelle initiale en alternance pour les spécialités cyber et mécaniciens aéronautiques ;
- la poursuite de la digitalisation des contenus de formation et du déploiement du portail de services *SmartSchool* dans les écoles de l'AAE ;
- la mise en œuvre de mesures en faveur de la fidélisation de toutes les catégories d'aviateurs, en coordination avec les employeurs ;
- la conception de parcours de carrière valorisants portés par des processus de gestion modernisés (simplification, individualisation du dialogue entre gestionnaire et administré « Dialog@ir ») ;
- la conduite d'une politique salariale attractive, cohérente et adaptée au contexte économique ;
- le recrutement en nombre de réservistes opérationnels, à la fois ouvert sur la jeunesse et porté par une politique de formation rénovée au bénéfice de l'employabilité opérationnelle (en cible, la rejointe du modèle de réserve opérationnelle 2030) ;
- le soutien de l'aviateur et de sa famille dans un contexte de fort engagement opérationnel, visant notamment à limiter l'impact d'une activité intense sur l'entourage du militaire à la fois durant le temps opérationnel et au-delà ;
- la poursuite de la transformation de la fonction RH au travers de services innovants déployés dans le cadre du méta-projet DRHAAE 4.0.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

SOUS-ACTION 6 « ENTRETIENS ET EQUIPEMENTS DES FORCES AERIENNES »**a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action regroupe l'ensemble des moyens dont la finalité est :

- d'assurer la mise en œuvre ainsi que le soutien technique, logistique, SIC et infrastructure des forces de l'AAE ;
- d'optimiser la disponibilité des aéronefs et de l'ensemble des matériels aéronautiques associés[23] tout en assurant la cohérence des actions de maintien en condition opérationnelle ;
- de gérer les équipements en service à travers une vision pluriannuelle et une gestion logistique des biens.

b. Unités concernées

En matière d'entretien des forces aériennes et suite à la mise en œuvre du projet ALTAÏR, l'EMAAE^[24] en tant que MOA^[25] s'appuie désormais sur des brigades (BAAC^[26], BAAP^[27], BFS^[28]) soutenues par le CTAAE^[29] (en tant que MOE^[30]) ainsi que sur la DMAé^[31] et la SIMMT^[32] en tant que MOAd^[33]. L'acquisition d'équipements dédiés aux forces aériennes et du soutien initial associé est du ressort de la DGA^[34] en lien avec les industriels de la défense.

Les brigades sont responsables du MCO de NSO^[35] pour les systèmes d'armes et les équipements afférents de leur périmètre de compétence. Le CTAAE appuie les brigades dans les domaines transverses du MCO aéronautique s'agissant des matériels d'environnement aéronautique et de l'armement bord et sol, de la logistique, de la métrologie et des procédés spéciaux, et de la formation à l'emploi des mécaniciens et logisticiens de l'AAE. Sa finalité est de porter de manière pérenne la capacité d'appui aux forces aériennes au niveau d'excellence nécessaire à la réalisation des opérations.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Concernant les activités principales des forces prévues en 2024, elles visent à :

- soutenir la montée en puissance des nouveaux matériels aéronautiques de l'AAE (Rafale F3R, A400M, C130J, Reaper « Block 5 », ALSR, MRTT, PC21) ;
- décliner les actions relatives aux revues des flottes critiques (A400M, C130H, M2000D) ; réformer et rationaliser la fonction logistique dans l'AAE conjointement à la verticalisation des contrats des flottes permettant d'améliorer la performance du MCO aéronautique (diminution d'avions en attente de pièces au NSO) ;
- asseoir et développer les compétences des mécaniciens au NSO en utilisant les leviers de l'innovation et de l'adaptation de l'environnement de travail et en intégrant les retours d'expérience des projets *lean management* (NSO 4.0) et des échelons d'expertises organiques tels l'EETPS^[36] et le PNMEA^[37] ;
- appuyer les bases aériennes et les brigades dans les activités transverses du MCO aéronautique dans ses fonctions techniques et logistiques ;
- soutenir la montée en puissance des flottes de microdrones de l'AAE et de la LAD^[38] associée ;
- améliorer le pilotage des contrats et l'accroissement de la disponibilité grâce à la généralisation des pôles de conduite et de soutien (PCS) au M2000 et au C130H à l'instar de ce qui a été fait pour la flotte Rafale ;
- accompagner la verticalisation des contrats de soutien des flottes PUMA et Alphajet ;
- consolider les capacités SIC et C2 contribuant à la PPSAir : stratégie de verticalisation VASSCO, disponibilité des radars de génération intermédiaire, intégration du soutien des radars de nouvelle génération dans les contrats, retour sur investissement pour les marchés PAR NG, GIRAFFE et ALADIN, traitement des faits techniques du système radio sol-air ;
- appuyer le déploiement des infrastructures et des SIC nécessaires aux forces aériennes sur les théâtres d'opérations (réarticulation des moyens aériens déployés) ;
- assurer la consolidation de la capacité de sécurité et de protection des emprises air (territoire national et outre-mer) ;

- restructurer les escales et les organismes de transits aériens (BA 123 Orléans, hub logistique à Istres) ;
- préparer les unités à un engagement majeur et de haute intensité via l'exercice HEMEX/ORION,

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

- consolider les capacités SIC tactiques et C2 contribuant à la PPS, au C.OPS de l'EMAAE et au LB[39] : création des modules SIC ;
- préparer l'accueil du C130H sur la BA 105 Évreux ;
- accompagner la montée en puissance (phase définitive) du CDE[40] sur Toulouse ;
- préparer l'accueil du RAF 5, puis de RAF6 sur la BA 115 d'Orange ;
- accueillir l'ALSR sur la BA 709 de Cognac ;
- accueillir le CFAS sur l'EAR 921 de Taverny.
- poursuivre les travaux de fiabilisation des installations concourant à la PPS AIR
- mettre aux normes les chenils des escadrons de protection (BA 115 d'Orange, BA 120 de Cazaux, BA 942 de LyonMont-Verdun) ;
- rénover l'Escadron de soutien des matériels d'environnement (ESME) de la BA 709 de Cognac
- veiller à la disponibilité et à la mise en œuvre des équipements de sécurité et de protection des emprises air sur le territoire national ;
- coordonner la répartition des moyens air intervenant dans la défense sécurité des personnels, installations et activités de l'AAE.
- contribuer à l'engagement de l'AAE en vue de la préparation des Jeux Olympiques de Paris en 2024 (renforcement des structures C2, préparation des DPSA).

SOUS-ACTION 9 « SERVICE INDUSTRIEL AERONAUTIQUE (SIAé) (PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT) »

Le SIAé est une entité de l'armée de l'air et de l'espace d'environ 4800 personnes. Le SIAé réalise essentiellement de la maintenance aéronautique industrielle au profit des trois armées. Il concentre par ailleurs les capacités de conception aéronautique du Ministère des armées. Il fait aussi de la maintenance opérationnelle, de la production de pièces et équipements, des prestations d'expertise, et de la formation. Il est garant de l'autonomie d'action de l'État en matière de maintenance et de conception aéronautique.

Le SIAé est composé de cinq ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) :

- l'AIA de Clermont-Ferrand et l'AIA de Cuers-Pierrefeu assurent la maintenance de cellules d'aéronefs et de leurs équipements, réalisent des chantiers de rénovation, et conçoivent des modifications, des réparations, et des sous-systèmes ;
- l'AIA de Bordeaux est spécialisé dans la maintenance des moteurs d'aéronefs ;
- l'AIA d'Ambérieu assure le soutien d'une partie du système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA), fabrique des équipements de sécurité, de survie et de sauvetage, et assure la métrologie de bancs et outillages ;
- l'AIA de Bretagne fait de la maintenance de cellules, équipements et moteurs d'aéronefs de la Marine nationale, et contribue à l'équipage du porte avion à hauteur de plusieurs dizaines de techniciens militaires.

Le SIAé gère le compte de commerce n° 902 « Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État » qui retrace les recettes et les dépenses afférentes aux réparations, modifications, fabrications et prestations diverses effectuées sur des matériels aéronautiques par le service industriel de l'aéronautique, y compris le remboursement des dépenses de personnel au budget général.

SOUS-ACTION 11 « INFRASTRUCTURES AERIENNES »

a. Besoins opérationnels

La sous-action 11 recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'AAE. Suite aux travaux de la nouvelle architecture budgétaire (NAB) qui ont été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020, les périmètres de certains agrégats du programme 212 ont été transférés sur le programme 178 au profit de l'AAE. Il s'agit :

- du périmètre technico opérationnel (TO d'armées) hors programmes d'infrastructure (PI) ;
- du périmètre de la maintenance lourde opérationnelle (MLO) concernant la ML des installations TO ;
- du périmètre non technico opérationnel (NTO) concernant principalement la SECPRO, les installations sportives et les installations de tirs.

b. Activités principales des forces prévues en 2024

En 2024, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- construction des bâtiments définitifs du commandement de l'espace et du centre d'excellence de l'OTAN à Toulouse (opération lancée en 2023) ;
- construction des premiers bâtiments d'accueil de l'ALSR (avion léger de surveillance et de reconnaissance) sur la BA 709 de Cognac ;
- rénovation complète de l'ESME de la BA 709 de Cognac.

SOUS-ACTION 12 « ACTIVITÉS SPATIALES »

a. Besoins opérationnels

Enjeu stratégique majeur pour notre société et notre sécurité, l'espace est au cœur d'une compétition stratégique et industrielle qui touche tant le domaine civil que militaire.

Depuis la publication de la stratégie spatiale de défense en 2019, incarnée par la création du Commandement de l'espace (CDE), le renforcement de notre autonomie stratégique s'appuie sur trois axes :

- le renforcement des capacités spatiales actuelles d'appui aux opérations (observation, écoute, télécommunications, positionnement/navigation/timing, météorologie, géographie) ;
- l'extension des capacités de connaissance de la situation spatiale pour surveiller l'activité sur toutes les orbites ;
- la conception et le développement d'une capacité de défense active (depuis le sol comme dans l'espace) devant permettre aux armées de faire respecter un usage pacifique de l'espace, de décourager les actes inamicaux ou hostiles envers nos moyens spatiaux et d'être en mesure de défendre nos intérêts dans le domaine spatial.

b. Unités concernées

Organisme à vocation interarmées, rattaché à l'armée de l'air et de l'espace, le CDE poursuit sa montée en puissance à Toulouse, au sein de la Formation Administrative 101, structure militaire située sur le site du CNES. Des unités spatiales « historiques » (COSMOS^[41], CMOS^[42] et EMPS^[43]), aujourd'hui localisées à Lyon et Creil, rejoindront progressivement la FA101.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Les activités principales du CDE prévues en 2024 visent à :

- poursuivre le renouvellement capacitaire existant (lancement du satellite d'observation CSO3, recette du satellite de télécommunication SYRACUSE 4B) et acquérir de nouvelles capacités spatiales, notamment dans les domaines de l'action dans l'espace (développement du démonstrateur Yoda dont le lancement est prévu en 2025) et du commandement et contrôle (SIS-NEXT) ;
- poursuivre la contractualisation de services commerciaux, en particulier pour la surveillance et la compréhension de l'espace ;
- suivre la construction d'infrastructures dédiées pour le CDE et le Centre d'excellence OTAN (COE) (première pierre posée en fin d'année 2023) et préparer l'accueil du personnel dans ces nouvelles installations à leur livraison en septembre 2025 ;
- poursuivre le regroupement progressif des unités spatiales sur Toulouse, avec notamment le transfert définitif du COSMOS en 2024 ;
- accompagner la montée en puissance des effectifs du CDE et du COE (de 219 personnes en 2019 à 421 en 2023, puis 429 en 2024 et à hauteur de 500 d'ici la fin de la décennie) afin de mettre en

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

œuvre et renforcer les capacités spatiales (implications particulières en matière de formation et d'entraînement) ;

- réaliser AsterX24, quatrième édition d'un exercice spatial unique en Europe qui permet, entre autres, d'entraîner les unités aux opérations spatiales dans un environnement totalement simulé mais réaliste, en coopération avec nos différents partenaires (agences, commerciaux et surtout alliés) ;
- accompagner nationalement l'arrivée de la capacité du service gouvernemental PRS de Galileo améliorant la robustesse au brouillage du système.

[1] Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[2] L'État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[3] Bureau enquêtes accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État.

[4] Centre d'expertise aérienne militaire.

[5] Service d'information et de relation publique de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[6] Direction de la sécurité aéronautique d'État.

[7] Inspection de l'armée de l'Air et de l'Espace

[8] Centre d'études stratégiques aérospatiales.

[9] Commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[10] Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes.

[11] Systèmes d'information et de communication

[12] Commandement et contrôle

[13] Général adjoint défense sécurité

[14] État-major d'intervention défense sécurité

[15] Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[16] L'école de l'Air et de l'Espace devenue depuis le 1^{er} janvier 2019 établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type grand établissement sous tutelle MinArm déléguée au CEMAAE.

[17] L'École de formation des sous-officiers de l'Air et de l'Espace.

[18] Écoles de formation des personnels navigants.

[19] L'école d'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'Espace.

[20] L'école des pupilles de l'Air et de l'Espace.

[21] Centre d'enseignement militaire supérieur.

[22] Avion de transport école du futur.

[23] Y compris structures C2, SIC, protection-défense, infrastructures de projection.

[24] État-major de l'armée de l'air et de l'espace

[25] Maître d'ouvrage

[26] Brigade aérienne de l'aviation de chasse

[27] Brigade aérienne d'assaut et de projection

[28] Brigade des forces spéciales air

[29] Commandement territorial de l'armée de l'air et de l'espace

[30] Maître d'œuvre

[31] Direction de la maintenance aéronautique.

[32] Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.

[33] Maître d'ouvrage délégué

[34] Délégation générale pour l'armement

[35] Niveau de soutien opérationnel

[36] Escadron d'expertise technique en procédés spéciaux : contrôles non destructifs, méthodes de stockage, retraits de service

[37] Pôle national des matériels d'environnement Air

[38] Lutte anti drones

[39] Livre bleu

[40] Commandement de l'Espace

- [41] Centre Opérationnel de Surveillance Militaire des Objets Spatiaux
 [42] Centre Militaire d'observation par satellites
 [43] Équipe de marque des programmes spatiaux

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	336 778 046	128 664 277
	Alimentation	2 179 153	1 424 850
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	15 862 767	15 862 767
	Carburéacteur	422 083 042	422 083 042
	Déplacements et transports	35 560 075	23 251 126
Sous-total AOP		812 463 083	591 286 062
FAS	Mobilité personnels	17 151 348	16 815 048
	Prestations intellectuelles	4 093 326	5 395 417
	Communication et relations publiques	2 648 213	2 596 287
	Fonctionnement courant	15 628 904	15 322 456
	Subventions et transferts	29 376 224	29 376 224
	Soutien des ressources humaines	24 838 595	24 351 563
Sous-total FAS		93 736 610	93 856 995
Total Agrégat fonctionnement		906 199 693	685 143 057

2. Commentaires :

OS AOP

Le niveau de ressource en AE sur cette OS (+80 % par rapport à la LFI 2023) s'explique principalement par la hausse du prix de cession des carburants entre 2023 et 2024, accompagnée d'une légère augmentation du besoin en volume, ainsi que par la mise en place en 2024 d'un contrat de location de 6 ans de prestation RED AIR, afin de mettre à disposition des forces une capacité d'entraînement au combat adaptée au contexte actuel.

La ressource en CP augmente dans le même temps de 31 %.

L'OB « Carburéacteur » présente une augmentation de 81 % en AE et en CP, liée à une hausse du tarif de cession (carburant F34 : 1085 €/m³ retenus pour 2024 contre 633 €/m³ en 2023).

L'effet prix sur les autres carburants utilisés est moins visible de par le faible volume représenté (1200 m³).

L'OB « Activités et entraînement des forces » inclut l'activité liée aux services spatiaux et regroupe les crédits nécessaires à la préparation opérationnelle des forces, notamment l'achat d'équipements spécifiques et de télécommunication, l'instruction et l'entraînement externalisés et l'assistance en escale. Elle double sa dotation en 2024 (+104 % en AE) notamment avec la mise en place d'un contrat de location de prestation RED AIR.

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Les dépenses liées à l'alimentation et aux déplacements sont stables.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m ³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m ³)	Dotation (€)
Carburacteur (F-34)	388 171	1085	422 083 042
Autres*	1200	1206	15 862 767

* Cette rubrique inclut un volume de 1 200 m³ de carburant F-18 au tarif de cession de 1 206 €/m³ ainsi qu'une partie des « divers (huiles, graisses et autres) ».

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Activités et entraînement des forces	87 900 000	87 900 000
OB	Carburants opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation	4 500 000	4 500 000
OS	AOP	92 400 000	92 400 000

OS FAS

Cette OS affiche une hausse de 10 % en AE et 12 % en CP par rapport à la LFI 2023, portée par les OB « Fonctionnement courant » et « Soutien des ressources humaines » avec une attention accrue quant à la formation et l'attractivité des métiers de l'AAE.

L'OB « Fonctionnement courant » connaît une hausse de près de 24 % en AE et 29 % en CP, avec un effort porté sur la sécurité des emprises militaires mais également la montée en puissance du Centre d'excellence (COE) du Commandement de l'espace.

L'OB « Soutien des ressources humaines » couvre les dépenses de formation et d'instruction, ainsi que les frais de recrutement. La hausse de près de 20 % en AE et de 25 % en CP traduit une politique volontariste de recrutement mais également de fidélisation, avec une modernisation et la digitalisation des outils de formation (DRH 4.0 et la *smartschool*) ainsi qu'une montée en puissance de certaines formations spécifiques (formation liée à l'activité spatiale...).

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	5 200 000	5 200 000
OS	FAS	5 200 000	5 200 000

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1- Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	45 474 000	160 100 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	4 347 200	4 180 00
Total		49 821 200	164 280 000

2- Commentaires :

Cette OS affiche au PLF 2024 une baisse du niveau des AE (-12 %) et une hausse du niveau des CP (+15 %) par rapport à la LFI 2023, illustrant notamment les engagements importants pris en 2023 lors de la mise en place du contrat de maintien en condition opérationnelle du MRTT ainsi que la montée en puissance de cette flotte, mais également le soutien de la flotte RAFALE.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1- Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	7 032 315		7 032 315	6 210 254
OB	EPM flottes aériennes*	3 012 225 655	-	3 012 225 655	1 490 778 554
OB	EPM munitions aériennes	95 840 161		95 840 161	161 387 121
OB	Démantèlement milieu terrestre	225 505		225 505	220 710
OB	EPM matériel terrestre	30 566 768		30 566 768	34 511 733
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	330 935 996	-	330 935 996	572 057 516
Total		3 476 826 400	-	3 476 826 400	2 265 165 888

2 - Commentaires :

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opérations budgétaires est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EPM flottes aériennes*	48 300 000
EPM flottes aériennes : RAFALE	21 926 937
TOTAL	70 226 937

* Hors RAFALE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	EPM flottes aériennes*	20 000 000		20 000 000		20 000 000
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE			-		-
Total		20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000

* Hors RAFALE

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Commentaires

Représentant 72 % du budget du BOP[1] Air en AE, l'OS EPM affiche une forte hausse du niveau d'AE (+78 %) en lien avec les notifications prévues en 2024 de marchés majeurs mais également destinée à accompagner la montée en puissance des flottes modernes. Les CP augmentent de 18 %, permettant la mise en œuvre des derniers marchés verticalisés.

L'OB « EPM flottes aériennes » représente la part la plus importante du BOP Air. La hausse des engagements s'explique par le renouvellement de marchés majeurs en 2024 à l'instar de l'E3F, une activité supérieure en 2024 pour le RAFALE, et des compléments d'engagement pour les flottes de transport tactique (A400M, C130J) et les flottes « École » (MENTOR 2, Simulateurs, Alphajet).

La hausse des CP accompagne principalement la montée en puissance des flottes A400M et MRTT, et le renforcement de l'épaisseur logistique de la flotte RAFALE (acquisition de moyens de soutien et de mise en œuvre supplémentaires).

L'OB « Démantèlement milieu aérien » est dédiée au démantèlement des aéronefs, avec la poursuite des opérations de démantèlement et la mise en œuvre des marchés subséquents, en particulier sur les flottes TRANSALL, M2000, XINGU et PUMA. Des changements d'ordonnancement des aéronefs et des travaux supplémentaires, entre autres, engendrent une augmentation des CP en 2024 (+86 % soit 2,9 M€). Les AE connaissent une baisse de 18 %.

L'OB « EPM Matériel terrestre » soutient le financement de l'entretien du parc des matériels terrestres spécifiques de l'armée de l'air et de l'espace dont la gestion est confiée à la SIMMT. Les niveaux d'AE et de CP sont quasiment stables.

L'OB « EPM Munitions aériennes » est consacrée à l'entretien des emports, des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air ainsi que des systèmes sol-air. La hausse du niveau d'AE (+52 %) et de CP (+21 %) permet notamment de renforcer l'épaisseur logistique de la Défense sol/air mais également de réorganiser le soutien des pods TALIOS.

[1] Budget opérationnel de programme.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1- Aspects financiers :**

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	271 358 420	241 255 437
	Total	271 358 420	241 255 437

2- Commentaires :

La particularité de cette OS est la diversité des équipements et des fonctions qu'elle soutient, concourant directement ou en appui, à la réalisation des missions de l'AAE. Si les engagements sont stables pour cette OS, les paiements sont à la hausse, appuyant en particulier l'effort sur l'acquisition de munitions mais également la transformation numérique des outils nécessaires aux missions de l'AAE (+2 % en AE et +45 % en CP par rapport à la LFI 2023).

Portant l'acquisition par le BOP Air des munitions aéronautiques et non aéronautiques, l'OB « Armement et munitions » soutient les objectifs d'entraînement organique des forces et la remontée des stocks objectifs.

Elle est caractérisée par une hausse importante des paiements (+43 %), illustration de l'effort prioritaire prévu en LPM 2024-2030 pour renforcer la capacité à soutenir un conflit de haute intensité, notamment avec des stocks renforcés de munitions.

L'OB « Matériels aéronautiques d'environnement » soutient l'acquisition de matériels de transit aérien, d'atelier (conteneur, pont moteur), de métrologie ou encore de contrôle non destructif. La hausse des engagements (+44 %) et des paiements (+24 %) permet d'assurer le renouvellement de ces matériels indispensables à la réalisation de l'activité et au maintien de capacités particulières (contrôle non destructif, cryogénie).

La hausse des engagements (+124 %) et des paiements (+94 %) de l'OB « Matériels sol » accompagne un effort sur le renouvellement des parcs vieillissants mais néanmoins indispensables à la bonne réalisation de l'activité aérienne, à l'instar du renouvellement des remorques de transport et de distribution de carburant.

La hausse de 33 % des engagements et de 14 % des paiements pour l'OB « Entraînement des forces », permet de soutenir les prestations et les systèmes liés aux campagnes de tir, couvrant notamment en 2024 le nouveau besoin de maintien en condition opérationnelle du système de restitution des tirs sur Captieux.

L'OB « Matériels terrestres » soutient l'acquisition de matériel terrestre de compétence SIMMT nécessaire à l'AAE, comme certains matériels de levage, des équipements pour l'armement petit calibre, des équipements d'appui au combat, des engins de génie mais également pour les transmissions. Les hausses d'engagement (+68 %) et de paiement (+45 %) permettent le renouvellement progressif de ces parcs.

Dans le domaine des SIC, les OB « Matériels informatiques air », « Matériels sol SIC » et « Programmes d'équipement Matériel SIL » regroupent les crédits destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites et au parc informatique spécifique à l'AAE. Le doublement des engagements et des paiements en 2024 illustre la politique volontariste de l'AAE de s'inscrire dans les différentes feuilles de route de transformation numérique et de digitalisation, à l'instar de la prise en compte de l'intelligence artificielle, de la modernisation des réseaux et du parc informatique ou encore de la mise en place d'outils plus attractifs pour recruter et fidéliser le personnel.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1- Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	38 027 438	36 624 999
OB	Maintien et soutien des sites	20 688 652	19 925 661
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	1 978 825	1 905 846
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	81 898 623	78 878 231
Total		142 593 538	137 334 737

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	8 490 090	-	8 490 090	-	8 490 090

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-
Total		8 490 090	-	8 490 090	-

2- Commentaires :

Les travaux de LPM 2024-2030 ont permis, malgré les différents inducteurs inflationnistes, de consolider le financement des opérations essentielles d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'activité.

La ressource budgétaire prévue au PLF 2024 (-30 % en AE et +33 % en CP) permet de financer les opérations d'adaptation capacitaire du périmètre technico-opérationnel de l'armée de l'Air et de l'Espace (hors programmes d'infrastructure), la maintenance lourde des installations technico-opérationnelles, la construction / rénovation des installations de préparation opérationnelle (stands de tir, installations sportives) des bases aériennes et le MCO/MCS des installations de sécurité - protection.

En 2024, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- l'accueil des ALSR et drones MALE sur la BA 709 de Cognac : 69,6 M€ ;
- la poursuite de la phase définitive de construction du CDE et du CoE OTAN à Toulouse : 9,4 M€;
- la rénovation de l'ESME de la BA 709 de Cognac : 7 M€.

SYNTHESE ACTION 4**AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)**

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	812,46	-	-	-	812,46	591,29	-	-	-	591,29
FAS	93,40	0,34	-	-	93,74	93,52	0,34	-	-	93,86
DIS	45,47	4,35	-	-	49,82	160,10	4,18	-	-	164,28
EPM	3 469,79	7,03	-	-	3 476,83	2 258,96	6,21	-	-	2 265,17
EAC	115,60	155,76	-	-	271,36	120,20	121,05	-	-	241,26
INFRA	-	142,59	-	-	142,59	-	137,33	-	-	137,33
Total	4 536,73	310,07	-	-	4 846,80	3 224,06	269,12	-	-	3 493,18

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOP	123,63			63,07	57,12	2,00	1,44	-	123,63
		533,26		466,79	57,46	9,00	-	-	533,26
			904,86	-	569,10	335,76	-	-	904,86
FAS	29,67			23,87	2,80	3,00	-	-	29,67
		89,79		66,33	23,31	0,15	-	-	89,79
			98,94	-	72,94	26,00	-	-	98,94
DIS	847,73	-	-	143,44	80,11	83,20	83,40	457,57	847,73
	-	373,31	-	28,96	52,25	26,86	30,70	234,53	373,31
	-	-	49,82	-	31,92	17,90	-	-	49,82
EPM	10 711,19			1 603,39	1 381,18	1 180,63	1 000,05	5 545,94	10 711,19

		4 585,12		799,66	475,35	359,05	358,11	2 592,95	4 585,12
			3 547,05	-	578,38	614,05	489,95	1 864,67	3 547,05
EAC	297,26			120,45	62,24	21,82	0,31	92,43	297,26
		255,13		87,04	75,58	20,94	1,26	70,31	255,13
			271,36	-	109,35	56,02	19,64	86,35	271,36
INFRA	154,29	-	-	99,50	16,01	11,88	26,58	0,31	154,29
	-	218,98	-	36,44	81,53	78,00	17,21	5,80	218,98
	-	-	142,59	-	42,30	90,96	9,33	-	142,59
Total	12 163,63	6 055,58	5 014,63	3 538,80	3 768,96	2 937,20	2 037,99	10 950,87	23 233,97

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EPM	20,00	-	20,00	-	20,00
INFRA	8,49	-	8,49	-	8,49
Total	28,49	-	28,49	-	28,49

FDC - ADP

TBF1n OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	92 400 000
FAS	5 200 000
EPM	70 226 937
EAC	-
INFRA	-
Total	167 826 937

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	4 536 728 573	3 224 063 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 507 691 872	3 195 026 488
Subventions pour charges de service public	29 036 701	29 036 701
Dépenses d'investissement	310 070 678	269 115 930
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	309 731 155	268 776 407
Subventions pour charges d'investissement	339 523	339 523
Total	4 846 799 251	3 493 179 119

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

ACTION (20,8 %)**05 – Logistique et soutien interarmées**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 445 431 325	3 445 431 325	220 006 033
Crédits de paiement	0	2 808 813 957	2 808 813 957	220 006 033

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 054 732 043	2 436 712 852
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 054 732 043	2 436 712 852
Dépenses d'investissement	390 508 165	371 909 988
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	390 508 165	371 909 988
Dépenses d'intervention	191 117	191 117
Transferts aux ménages	191 117	191 117
Total	3 445 431 325	2 808 813 957

SOUS-ACTION**05.11 – Infrastructures de santé**

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « Infrastructures de santé » définit les opérations d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées (SSA) afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 sera marquée par la poursuite des projets lancés conformément à l'ambition stratégique SSA 2030. Il s'agit plus particulièrement d'attester la construction d'un HIA de nouvelle génération sur Marseille et de lancer la phase d'étude pour la construction d'un CTRB (Centre de traitement et de réhabilitation des blessés) à Bordeaux. L'année 2024 sera également marquée par la finalisation d'aménagement dans sa phase 1 de l'AHA de Lyon et la création d'une salle de traumatologie hybride au sein de l'HIA Ste-Anne.

En parallèle de ces projets dimensionnant et de deux programmes « Fonction hospitalière » et « Médecine des forces », des opérations de sécurisation des hôpitaux militaires des armées (HIA), de confort thermique ou d'extension d'un espace de recherche sur l'IRBA à Brétigny-sur-Orge seront poursuivies et adaptées à l'écoulement de la ressources budgétaire 2024-2030.

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

En 2024, le montant consacré à cette sous-action s'élève à 55,1 M€ en AE, dont 5,3 M€ d'AE affectées sur TF, et 65,7 M€ en CP.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	50 999 139	61 754 209
OB	Maintien et soutien des sites	4 059 511	3 909 798
Total		55 058 650	65 664 007

La baisse en AE par rapport à la LFI 2023 (-88,9 M€) s'explique par un niveau d'AE particulièrement élevé en 2023 afin de financer l'engagement des travaux de construction d'une nouvelle plateforme pharmaceutique automatisée sur le site de Marolles dans le cadre du projet Établissement de ravitaillement sanitaire des armées « nouvelle génération » et l'affectation complémentaire de 48,5 M€ d'AE dans le cadre du programme d'infrastructure « Médecine des forces ». La dotation en AE 2024 donc permet de poursuivre les différents projets de l'ambition stratégique SSA 2030 après le pic d'engagements de 2023.

La ressource en CP est en augmentation (+1,4 M€) par rapport à la LFI 2023.

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	9 932 654	5 306 621	15 239 275	7 763 137	7 476 138
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-

SOUS-ACTION

05.80 – Fonction santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

1. Besoins opérationnels

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opération. Il prend en compte le risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle est mise en œuvre au travers de quatre chaînes métiers qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la recherche et l'enseignement supérieur. Le service de santé des armées est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. À ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la nation.

2. Ressources

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (Hors Titre 2-HT2) nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et d'attributions de produits (ADP) résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients.

Le montant total des ADP pour 2024 est évalué à 441 M€ dont 178 M€ sont reversés au hors-titre 2 (en augmentation par rapport à 2023 : 176 M€). Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le ssa au profit de ses bénéficiaires ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie ;
- remboursements du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la pharmacie centrale des armées (PCA) et du centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et autres recettes complémentaires ;
- remboursements des molécules onéreuses-dispositifs médicaux implantables (MO-DMI).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle ambition stratégique 2030 de transformation du SSA consiste à capitaliser sur les réussites, œuvrer à la performance pour répondre mieux encore aux besoins des bénéficiaires et préparer l'avenir à l'horizon 2030 en vue de s'adapter aux ambitions opérationnelles des armées.

En 2024, les principales mesures prévues pour chacune des chaînes métier du service de santé des armées sont les suivantes :

- la chaîne « médecine des forces » (Mdf) construira un nouveau modèle d'évaluation de l'aptitude à servir des militaires (ÉVALUSAN) associant étroitement les risques professionnels techniques (médecine de prévention) et militaire (médecine d'armée) ainsi que la dimension statutaire (aptitude à la fonction de militaire). il tiendra compte des orientations ministérielles (augmentation des effectifs) et des conditions d'exercice de demain. la médecine des forces travaillera également sur la pertinence de son organisation dans le cadre de nouvelles hypothèses d'emploi. enfin la Mdf participera à la contribution des armées dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 24);
- la chaîne « Médecine hospitalière » continuera de garantir un soutien médical aux engagements opérationnels et à la prise en charge des militaires blessés. en 2024, les 5 HIA socles, l'ensemble hospitalier militaire NORD (HIA Percy et Bégin), l'ensemble hospitalier militaire SUD (HIA Sainte-Anne et Laveran) et l'HIA Clermont-Tonnerre (permettant la maîtrise du soutien médico-chirurgical de la force océanique stratégique) continueront à être renforcés en moyens humains dans les spécialités opérationnelles et de réhabilitations. enfin, concernant l'HIA Desgenettes, il finalisera son évolution en antenne hospitalière des armées (AHA), structure innovante à finalité opérationnelle et régalienn

constituant un maillon clé dans la déclinaison de l'ambition SSA 2030 pour la chaîne « médecine hospitalière » tout en contribuant à la concentration des efforts.

- la chaîne de ravitaillement médical (RAVMED), après une phase de diagnostics et de définition des objectifs opérationnels portés par le soutien médical opérationnel 2030, mettra en œuvre la feuille de route établie. À cet effet, 2024 sera l'année de mise en production de différents leviers de simplification tant dans le domaine de la distribution de produits de santé que la réalisation des unités médicales opérationnelles (UMO) prévues au contrat opérationnel. L'année 2024 sera également consacrée à la mise en place d'un centre de développement capacitaire qui mettra en place les fonctionnements permettant de relever les défis de modernisation des UMO avec l'acquisition de nouveaux concepts et moyens médicaux. Les développements de nouvelles contre-mesures médicales devraient aboutir à l'obtention des autorisations de mise sur le marché et à une augmentation capacitaire. Les capacités du RAVMED (CMM, dotations) seront également mises à contribution dans le cadre des jeux olympiques ;
- la chaîne « Formation, Recherche et Innovation », œuvrera pour accroître ses capacités d'anticipation des futures crises. En 2024, elle suivra particulièrement les différents projets SI avec notamment celui dédié à la recherche impliquant la personne humaine. La montée en puissance du laboratoire de sécurité biologique de niveau 4 de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées sera poursuivie, de même que la dynamique de développement des partenariats civils, notamment au travers du renouvellement attendu des Unités Mixtes de Recherche (UMR). Le volet formation de la chaîne poursuivra l'adaptation au SSA des réformes des études en santé engagées. La préparation opérationnelle santé et la formation continue du personnel demeureront les axes prioritaires de formation du SSA et le développement de l'enseignement numérique et de la simulation se poursuivra et concernera tous les types de formation (initiale ou continue, de cursus ou d'adaptation à l'emploi) ;
- la chaîne transverse « système d'information et numérique » assurera en 2024 le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des SI de santé. Elle mènera la réalisation des évolutions réglementaires, fonctionnelles mineures et majeures portées par les chaînes métiers. Elle opérera les premières étapes de la refonte du Dossier patient Informatisé (DPI) et les travaux préliminaires à la modernisation du SINAPS. Elle continuera à mettre en œuvre les deux axes prioritaires du volet numérique de l'ambition stratégique 2030 du SSA : la « sécurisation », pour garantir des SI de santé maîtrisés, protégés et résilients et l'« unification » pour réaliser des SI de santé opérationnels.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

TBF1r OS	OB		Prévisions de crédits 2024	
			AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces		12 067 872	12 067 873
	Alimentation		1 664 534	1 664 534
	Soutien santé - fonctionnement et activités		97 978 772	97 978 772
	Systèmes d'information et de commandement		-	-
	Soutien santé – ravitaillement		134 781 479	132 509 846
	Déplacements et transports		7 629 115	7 629 115
Sous-total AOP			254 121 772	251 850 140
FAS	Mobilité personnels		2 122 757	2 078 883
	Subventions et transferts		191 117	191 117
	Communication et relations publiques		681 917	681 917
	Fonctionnement courant		15 011 973	15 011 973
	Location de logements familiaux		560 626	560 626

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

	Prestations intellectuelles			1 028 658	1 028 658
	Soutien courant des structures			19 025 662	31 121 712
	Soutien des matériels communs			112 923	112 923
	Soutien des ressources humaines			3 066 785	3 066 785
Sous-total FAS				41 802 418	53 854 594
Total Agrégat fonctionnement				295 924 190	305 704 734

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical.

L'OS AOP voit son niveau de ressources augmenter (+20 % en AE et +23 % en CP, ADP incluses) par rapport à 2023. Cette hausse vise à compenser l'inflation subie par le service sur ces activités cœur de métier.

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures.

L'OB « Soutien courant structures » rassemble les principales variations en AE par rapport à 2023 (-56 %, ADP incluses). En effet, 2023 a vu l'engagement en AE de marchés pluriannuels d'achat d'électricité et de gaz.

La ressource en CP sur cette OS augmente de 9 % (ADP incluses) par rapport à 2023.

À titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	Soutien santé - fonctionnement et activités	52 204 085
	Systèmes d'information et de commandement	-
	Soutien santé – ravitaillement	86 762 498
FAS	Soutien des matériels communs	112 923
	Fonctionnement courant	14 565 033
	Communication et relations publiques	681 917
	Mobilité des personnels	2 076 306
	Prestations intellectuelles	1 028 658
	Soutien courant des structures	18 328 797
	Soutien des ressources humaines	2 169 783
Total		177 930 000

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Cette opération stratégique, composée d'une seule opération budgétaire, supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels ainsi que celles liées aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Soutien santé - Équipement	101 052 224	89 979 938
Total		101 052 224	89 979 938

Cette OS ne porte pas d'attributions de produits pour le service de santé des armées.

L'OS EAC voit son niveau de ressources augmenter de +39 % en AE et +40 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cet effort consenti dans le cadre de la nouvelle LPM permettra de financer les investissements nécessaires à l'ambition stratégique 2030.

L'année 2024 sera ainsi marquée par :

- l'acquisition d'équipements pour le soutien médical opérationnel et le maintien en condition des matériels nécessaires à la réponse au contrat opérationnel, le développement des bouteilles oxygène de type B3 et B15 ;
- l'acquisition d'équipements au profit des HIA et des CMA : salle chirurgicale multimodale, IRM, appareils dépistage des défauts visuels ;
- l'acquisition d'équipements pour la recherche : chromatographe liquide et spectromètre de masse haute résolution ;
- la poursuite du plan de sécurisation des systèmes d'information et de commandement spécifiques santé, en permettant notamment les évolutions logicielles nécessaires au maintien de ces systèmes d'information.

SOUS-ACTION

05.82 - Soutien des forces par les bases de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées. Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines très variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers...), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs...), chauffage et énergies.

Depuis 2020, le nombre des BdD s'élève à 55 (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger.

Les travaux de maintien en condition (MeC) des infrastructures ainsi que l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) relèvent également de la sous-action 82 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le périmètre financier de l'action 5 sous-action 82 évolue peu pour 2024. Seule une simplification des activités infrastructure a été apportée : en 2024, le maintien en condition des infrastructures (MeC) sera dorénavant suivi sur une seule activité. Par ailleurs, une partie du MeC sera, comme les années précédentes, financée sur le CAS Immobilier.

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 se caractérise par le maintien d'un soutien territorial de proximité de qualité par les BdD grâce à la neutralisation des effets de la crise énergétique (financement de l'énergie à hauteur des besoins) et grâce au doublement des dépenses de soutien (ameublement) aux familles de militaires ou civils affectés en outre-mer et à l'étranger.

Préparation et emploi des forces

Programme n° Justification au premier euro
178

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'OS FAS sont destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de défense. Ils représentent la majeure partie de l'enveloppe allouée aux bases de défense.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1 r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Alimentation	4 433 751	4 259 059
AOP	Déplacements et transports	31 329 520	36 339 007
Sous-total AOP		35 763 271	40 598 066
FAS	Mobilité personnels	7 346 816	7 056 279
	Communication et relations publiques	2 308 974	2 308 974
	Fonctionnement courant	287 397 202	260 134 883
	Soutien des matériels communs	4 592 817	4 592 817
	Soutien des ressources humaines	390 784	390 784
	Soutien courant des structures	1 054 688 759	624 735 441
	Location de logements familiaux	18 835 686	18 835 686
	Prestations intellectuelles	-	-
Sous-total FAS		1 375 561 038	918 054 864
Total Agrégat fonctionnement		1 411 324 309	958 652 930

3. Commentaires

OS AOP

La ressource augmente de 31 % en AE et de 26 % en CP en 2024 par rapport à la LFI 2023 suite, notamment, aux plans d'amélioration des espaces de convivialités ou de développement de la mobilité durable ainsi qu'aux moyens alloués à la participation du personnel engagé dans la MISSINT JOP 2024 (blanchisserie, traitement des déchets ...).

OS FAS

L'OS FAS a pour but de couvrir les dépenses liées :

- aux actions de communication et de représentation publique des commandants de base de défense ;
- au fonctionnement courant des organismes faisant partie du périmètre géographique des BdD ;
- aux prestations externalisées d'entretien des espaces (nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, collecte et élimination des déchets courants essentiellement) ;
- à la fourniture de fluides (eau, gaz, électricité) et au chauffage des locaux ;

- à l'entretien des véhicules de la gamme commerciale ;
- à la location de logements familiaux (exclusivement au profit des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis) ;
- à des actions de formation au profit du personnel affecté dans les états-majors de base de défense.

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2024 augmente de 35 % en AE. Cette augmentation est principalement liée aux dépenses d'énergies portées par l'OB « Soutien courant des structures » (en hausse de 34 % en AE). Le niveau en CP est en progression de 8 % par rapport à la LFI 2023.

FDC-ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
FAS	Fonctionnement courant	10 480 000
	Soutien courant des structures	-
Total		10 480 000

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;
- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Les recettes non fiscales attendues sont du même ordre qu'en 2023.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MeC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites	454 462 126	348 400 000
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	41 256 874	40 000 000
Total		495 719 000	388 400 000

3. Commentaires

La ressource de l'OS « INFRA » est en augmentation de 20 % en AE et de 22 % en CP par rapport à l'annuité 2023.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Cette hausse des AE est due à la prise en compte en loi de programmation militaire des priorités affichées par le ministère au titre du MeC.

La part DGA des crédits de cette opération stratégique représente 3 % des AE du total de celle-ci pour un montant de 10 M€. Le volume budgétaire reste stable par rapport à la LFI 2023 et couvre uniquement les dépenses d'entretien courant du parc immobilier (les infrastructures opérationnelles sont budgétairement portées par le programme 146 « Équipements des forces »).

SOUS-ACTION

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « soutiens complémentaires » (05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2024, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensation financière des réductions tarifaires sur les voyages ferroviaires bénéficiant aux militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ainsi qu'à leurs familles et ayant-cause ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet de cartographie des plots logistiques des armées, directions et services ;
- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier, le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à la certification de navigabilité des aéronefs de l'État par la direction de la sécurité aéronautique de l'État (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées, de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun aux opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique, naval et terrestre, et du domaines C2IA ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnel aéronautique (SI MCO Aéro) ;
- aux frais de déplacement du personnel de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) ;
- au fonctionnement courant, à la communication et aux relations publiques ainsi qu'à la formation et à l'instruction de la DMAé.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 sera marquée par l'application du décret n° 2023-321 du 27 avril 2023 relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à

leurs ayants cause. Ce dispositif réglementaire permet de pérenniser les réductions tarifaires au profit des militaires et de leur famille tout en l'adaptant à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées : opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ainsi que les frais de déplacements et transports.

Les dépenses de l'OS FAS permettent d'honorer les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées, dans des domaines transverses et variés, ne relevant pas des chaînes chargées du soutien au sein du ministère des Armées : compensation financière des réductions tarifaires sur le transport ferroviaire, soutien postal, prestations intellectuelles, formations et communication - relations publiques.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 507 649	1 274 405
	Activités et entraînement des forces	-	-
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-
	Soutien pétrolier - Activité	-	-
	Alimentation	-	-
	Déconstruction des installations nucléaires	1 740 321	1 845 592
Sous-total AOP		3 247 970	3 119 997
FAS	Communication et relations publiques	440 800	373 353
	Réductions tarifaires ferroviaires	117 932 002	115 619 316
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Prestations intellectuelles	1 050 000	524 641
	Fonctionnement courant	6 571 369	6 940 168
	Soutien des ressources humaines	273 951	168 040
	Soutien courant des structures	-	-
Sous-total FAS		126 268 122	123 625 518
Total Agrégat fonctionnement		129 516 092	126 745 515

3. Commentaires

OS AOP

En 2024, les ressources de cette OS diminuent de 7 % en AE et de 6 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette baisse concerne principalement l'OB « Déconstruction des installations nucléaires » (-16 % en AE et -5 % en CP) et tient compte de l'évolution des besoins dans ce domaine.

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

OS FAS

En 2024, les ressources de cette OS baissent de 3 % tant en AE qu'en CP par rapport à la LFI 2023.

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description**

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité du Ministre de la transition et de l'écologie et du Ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en tant que pays hôte en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France.

Ces crédits financent également les dépenses relatives aux SI du MCO des armées, directions et services (ADS).

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier	1 000 000	717 701
EAC	Applicatifs métiers soutien	45 721 872	46 539 104
	Total	46 721 872	47 256 805

3. Commentaires

En 2024, les ressources de cette OS diminuent de 7 % en AE et de 8 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette évolution est liée au décalage de calendrier de déploiement SI.

SOUS-ACTION

05.84 - Service interarmées des munitions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans son domaine de compétence.

Il est composé d'une direction centrale, de quatre établissements principaux regroupant treize dépôts pyrotechniques en métropole et de dix dépôts de munitions stationnés en outre-mer et à l'étranger (hors opérations extérieures).

Les activités concernées sont l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement - DGA), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA), l'élimination des munitions et la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La LPM 2024-2030 vise à renforcer les capacités de démantèlement et d'élimination des munitions du SIMu, ses capacités de stockage et de renouveler son parc de véhicules spécifiques. Ces objectifs se traduisent pour 2024 par :

- les développements complémentaires nécessaires au système d'information logistique des munitions SI@Mu dont le déploiement est prévu fin 2023 ;

- la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'équipement des matériels roulant et des moyens « environnement munition » afin d'améliorer la maîtrise du cycle de vie des munitions pour optimiser leur performance et leur durée de vie ;
- la poursuite de l'élimination des munitions et éléments issus du tir en position technique « à éliminer ».

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

1. Description

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 05-84 sont concentrées sur l'OS « Activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions et au développement du système d'information logistique (SIL).

2. Aspects financiers

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Soutien munition - Activités	10 141 138	9 707 286
	Déplacements et transports	870 100	870 100
Total		11 011 238	10 577 386

3. Commentaires**OS AOP**

Cette opération stratégique comprend deux opérations budgétaires (OB) « Soutien munition - activités » et « Déplacements et transports ».

Au PLF 2024, les ressources en AE et CP de cette OS augmentent de 3 % par rapport à la LFI 2023.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante

TBF1n OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
Soutien munitions - activités	300 000
Total	300 000

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATEGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMME DES MATERIELS)****1. Description**

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP

EPM	Démantèlement des munitions	6 173 870	5 819 859
Total		6 173 870	5 819 859

3. Commentaires

Les ressources dédiées à cette OS au PLF 2024 présentent une augmentation de 96 % en AE et de 112 % en CP par rapport à la LFI 2023, évolution cohérente avec le plan de renouvellement des équipements du parc de véhicules et de maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention.

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Cette opération stratégique identifiée regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant présent dans les dépôts.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	4 888 353	4 739 422
EAC	Matériel divers des services - soutien	15 000	10 000
Total		4 903 353	4 749 422

3. Commentaires

Les ressources dédiées à cette OS au PLF 2024 présentent une augmentation de 96 % en AE et de 112 % en CP par rapport à la LFI 2023, évolution cohérente avec le plan de renouvellement des équipements du parc de véhicules et de maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention.

SOUS-ACTION

05.85 – Service du commissariat aux armées

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service du commissariat des armées (SCA) est un organisme militaire en charge du soutien et de l'administration générale pour le ministère et les armées en particulier, en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX). Son action s'inscrit dans une démarche de « bout en bout », de la définition d'une politique de soutien avec l'expertise nécessaire jusqu'à la production et la délivrance, dans chacune des onze fonctions dédiées. Il met en œuvre à ce titre l'ensemble des politiques ministérielles qui relèvent de ses domaines de compétence.

Responsable des achats pour la vie courante, du transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme tels que les équipements individuels (habillement) et collectifs (matériels de vie en campagne), vivres opérationnels (rations de combat), du transport de personnel et de la gestion

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

des véhicules de la gamme commerciale du ministère. Il est aussi en charge de la fonction restauration ainsi que de la gestion base vie comprenant entre autre l'hébergement et l'hôtellerie.

Il assure enfin une fonction mutualisée d'administration du personnel, exécute le service de la solde des militaires, gère les frais de déplacement et les changements de résidence du ministère et exerce également une fonction de conseil juridique au commandement.

Pour réaliser cette mission, le SCA s'appuie sur une organisation resserrée, ancrée dans les territoires et sur une plasticité native lui permettant des bascules d'effort entre l'ensemble de ses composantes. Sa performance s'exprime par la recherche permanente de la meilleure satisfaction des besoins sur le périmètre soutenu alliée à l'efficacité dans l'emploi des ressources et la résilience opérationnelle de ses processus et de son personnel. Il inscrit cet ensemble dans une démarche d'amélioration continue fondée sur la modernisation et la simplification des modes opératoires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Après avoir conduit une transformation structurelle en profondeur sur plusieurs années ayant abouti au modèle de bout en bout renforcé « SCA 22 », le SCA s'est engagé dans une feuille de route « Ambition 2030 » destinée à répondre à la vision stratégique du CEMA pour le SCA à l'horizon 2030, au travers d'un service :

- opérationnel et résilient ;
- ancré au cœur des armées et dans les territoires ;
- orienté vers la modernisation et la simplification du soutien commissariat.

Parallèlement, le SCA, en tant qu'opérateur ministériel de soutien poursuit sa modernisation pour atteindre les meilleurs standards dans ses domaines de compétences en se concentrant sur :

- son aptitude à répondre aux exigences tant capacitaires que de la préparation opérationnelle ;
- la poursuite de la modernisation de son offre de service, adossée aux attentes des soutenus et en faisant effort sur le soutien collectif ;
- la réduction de ses vulnérabilités critiques, pour renforcer son efficacité et optimiser sa performance.

Dans ce contexte, le SCA portera une attention particulière en 2024 sur les enjeux suivants :

- la modernisation des effets d'habillement du combattant avec un passage progressif d'ici 2027 à la nouvelle tenue F3 BME (bariolage multi-environnement) au profit de l'ensemble des armées, directions et services (ADS) ;
- la finalisation de la rénovation de la chaîne de production des rations de combat de l'ELOCA d'Angers ;
- la modernisation de la chaîne de production de l'ELOCA de Châtres dédié au stockage des effets d'habillement ;
- le renforcement du maintien en condition opérationnelle des matériels déployés dans les grands pôles d'entraînement de l'armée de Terre ;
- la poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle et la mise en œuvre d'un soutien au profit des militaires déployés dans le cadre de la contribution du ministère des armées à la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris ;
- l'amélioration continue du soutien apporté aux militaires déployés dans les différents engagements opérationnels (Europe de l'Est et OPEX) ;
- la finalisation de la stratégie de concession à l'EdA (« économat des armées ») de restaurants actuellement exploités en régie, un total de 59 restaurants auront été concédés en 2024 (démarche initiée en 2020) ;
- la finalisation du déploiement des espaces ATLAS en outre-mer et à l'étranger ;
- dans le cadre du plan familles 2, le renouvellement du marché de wifi gratuit en métropole ;
- un effort continu sur le déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la loi ÉGALIM dans le domaine de la restauration.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

En 2024, les dépenses de fonctionnement baissent de 17 % en AE et de 3 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette diminution du niveau d'AE se retrouve notamment sur l'OS FAS (-58 %) suite au transfert des dépenses liées aux systèmes d'information « métier » du SCA et du wifi gratuit vers l'OS EAC.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Préparation et emploi des forces

Programme 178	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	6 352 003	6 101 841
	Déplacements et transports	40 502 964	38 907 642
	Alimentation	283 117 031	271 991 251
Sous-total AOP		329 971 998	317 000 734
FAS	Communication et relations publiques	1 218 721	1 170 487
	Prestations intellectuelles	1 137 877	1 092 843
	Fonctionnement courant	59 969 971	63 839 981
	Soutien des matériels communs	-	-
	Soutien des ressources humaines	3 551 788	3 411 221
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Mobilité personnels	2 205 500	2 118 281
Sous-total FAS		68 083 857	71 632 813
Total Agrégat fonctionnement		398 055 855	388 633 547

3. Commentaires**OS AOP**

La ressource augmente de 4 % en AE et de 3 % en CP par rapport à 2023.

OS FAS

Cette OS finance l'ensemble des dépenses « métier » des organismes du SCA (direction centrale, centres interarmées du soutien et organismes opérateurs) et désormais les dépenses liées aux systèmes d'information « métier » du SCA et au wifi gratuit du plan famille 2 (PF2).

FDC - ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	Alimentation	27 848 584
AOP	Déplacements et transports	-
FAS	Relations bilatérales et EM interalliés	-
Total		27 848 584

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)****1 . Description**

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des ADS, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées de base de défense et des CPA.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	56 441 771	55 456 575
	Soutien indiv serv. Courant	74 233 709	71 295 826
	Soutien individuel combat	260 580 120	204 658 762
	Matériel restauration collective	22 840 687	21 936 742
	Total	414 096 287	353 347 905

3. Commentaires

Au PLF 2024, les ressources de l'OS EPP connaissent une nette augmentation en AE (+24 %) et une ressource stable en CP (+1 %) en raison de la mise en œuvre d'un plan de commande d'effets individuels du combattant dès 2024 dont les livraisons s'échelonnent sur plusieurs années.

FDC - ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
Soutien collectif	95 853
Soutien individuel-service courant	798 776
Soutien individuel combat	-
Total	894 629

Les recettes attendues au titre de l'OB « Soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères et par le produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « Soutien individuel-service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description**

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des VLGC destinés aux déplacements des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux ELOCA. Suite à un transfert budgétaire, elle agrège également depuis 2023 les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des VTCP, des poids lourds et du gros outillage au profit des bases de défense.

À la différence de 2023, l'OS EAC comporte également les dépenses liées aux systèmes d'informations métier du SCA et au wifi gratuit du plan familles 2.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r	OB	Prévisions de crédits 2024
-------	----	----------------------------

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

OS		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	66 411 394	63 778 734
EAC	Applicatifs métiers soutien	32 942 156	31 866 856
Total		99 353 550	95 645 590

3. Commentaires

L'augmentation du niveau de ressources par rapport à la LFI 2023 sur l'OB « Achat et entretien des véhicules spécialisés » (+49 % en AE et +34 % en CP) reflète la volonté exprimée dans la LPM 2024-2030 d'assurer la mise à disposition d'un parc de véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) moderne, tout en poursuivant les efforts de renouvellement des poids lourds et des véhicules de transport en commun du personnel (VTCP) et ce dès 2024.

L'OB « Applicatifs métiers » se répartit comme suit : wifi gratuit dans le cadre du plan familles 2 et systèmes d'informations (SI) des métiers du SCA. Ces SI déterminants pour le fonctionnement du SCA et le soutien aux ADS sont utilisés notamment dans le domaine logistique (gestion des flux entrants/sortants des équipements individuels et collectifs, gestion des rations de combat, du transport, de l'hébergement...) et pour faciliter l'accès au soutien du personnel du ministère (simplification du soutien).

FDC - ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 552 820
Total		2 552 820

Les recettes attendues au titre de l'OB « Achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État des véhicules réformés.

SOUS-ACTION

05.89 - Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 05-89 est destinée à financer les travaux d'infrastructure (construction et rénovation) d'organismes de soutien interarmées, d'une partie des bâtiments de la DGA, ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD) à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'action 5 « Logistique et soutien interarmées » reçoit une partie des crédits dédiés à la maintenance lourde et l'adaptation capacitaire des infrastructures des soutiens.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la sous-action 05-89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, DIRISI, SEO, etc.) et non technico-opérationnelles (casernement, bâtiments de restauration, immeubles de bureaux ou dédiés à l'enseignement et à la formation). Une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures est également financée sur cette opération stratégique.

Les investissements capacitaires, qu'ils concernent les opérations érigées en programmes d'infrastructure ou celles qui ne le sont pas, sont rattachés à des opérations budgétaires dites « de milieu ». Pour la sous-action 5-89, il s'agit des opérations budgétaires « Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » et « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement ». L'opération budgétaire « Réalisation des infrastructures des bases de défense » finance également de tels investissements.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1 Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	124 813 835	88 894 176
	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	4 706 000	28 188 203
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	10 667 940
	Maintien et soutien des sites	24 931 000	17 816 000
Total		154 450 835	145 566 319

3. Commentaires

Par rapport à la LFI 2023, la ressource en AE augmente de 4 % et celle en CP 13 %.

En 2024, les opérations principales seront réalisées pour :

- l'adaptation du dépôt de munitions - TO1 et TO2 - sur la BA126 Ventiseri ;
- les travaux de rationalisation et de modernisation des dépôts d'essence de la Marine (DEMa) à Toulon ;
- la création IPS d'un bâtiment logistique SEO à Portes-Lès-Valence ;
- la création d'une plate-forme interarmées (PFIA NG) sur la BA125 Istres ;
- la réfection du parking aéronautique ZAP (FAA'A - GAM) à Tahiti ;
- le remplacement de la couverture et des portes du hangar 008 CIP (ex SABENA) - FAPF - MLO - FAAA - GAM à Tahiti ;
- la construction d'un bâtiment COMCYBER 3 pour le site de La Maltière à Saint-Jacques de la Lande ;
- la réalisation de la SECPRO à Saint-Jacques de la Lande pour le site de La Maltière ;
- la construction d'un bâtiment à usage tertiaire au profit du centre de recherche et d'analyse du cyber espace (CRAC) et du centre de formation d'exploitation des émissions électromagnétiques (CFEEE) à Creil.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

SYNTHÈSE ACTION 5

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	626,98	7,14	-	-	634,12	616,44	6,71	-	-	623,15
FAS	1 611,52	-	0,19	-	1 611,72	1 166,98	-	0,19	-	1 167,17
EPM	6,17	-	-	-	6,17	5,82	-	-	-	5,82
EAC	143,75	108,28	-	-	252,03	141,07	96,56	-	-	237,63
EPP	373,72	40,38	-	-	414,10	313,94	39,41	-	-	353,35
INFRA	470,52	234,71	-	-	705,23	370,40	229,23	-	-	599,63
Total	3 232,66	390,51	0,19	-	3 623,36	2 614,64	371,91	0,19	-	2 986,74

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOP	146,06			98,46	19,89	6,50	6,50	14,71	146,06
		621,50		538,35	82,67	0,47	-	-	621,50
			662,26	-	556,53	99,97	5,42	0,35	662,26
FAS	1 030,61			597,17	344,80	12,61	-	76,02	1 030,61
		1 191,12		589,72	321,71	120,32	85,64	73,73	1 191,12
			1 622,20	-	532,06	545,66	385,60	158,88	1 622,20
EPM	1,54			1,13	0,40	-	-	-	1,54
		6,74		5,16	1,58	-	-	-	6,74
			6,17	-	3,96	2,00	0,22	-	6,17
EPP	326,42			234,42	92,00	-	-	-	326,42
		367,35		168,52	185,61	9,77	2,99	0,46	367,35
			414,99	-	84,12	157,06	145,25	28,57	414,99
EAC	88,60			64,01	23,29	1,30	-	-	88,60
		206,37		120,55	82,29	2,60	0,45	0,48	206,37
			254,58	-	137,62	96,96	20,00	-	254,58
INFRA	578,24	-	-	312,23	169,63	65,70	23,23	7,44	578,24
	-	712,06	-	200,27	259,94	114,91	35,31	101,62	712,06
	-		707,69	-	181,05	258,89	58,84	208,91	707,69
Total	2 171,46	3 105,15	3 667,89	2 930,01	3 079,14	1 494,72	769,46	671,18	8 944,50

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EAC	-	-	-	-	-
INFRA	9,93	5,31	15,24	7,76	7,48
Total	9,93	5,31	15,24	7,76	7,48

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	167 115 167

FAS	49 443 417
EPP	894 629
EAC	2 552 820
Total	220 006 033

ACTION (3,4 %)

06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	570 000 000	570 000 000	0
Crédits de paiement	0	570 000 000	570 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures.

Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrats d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'OTAN et de l'UE, de surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La diminution de la provision en LPM 2024-2030 (-30 % entre la LFI 2023 et le PLF 2024) traduit la trajectoire prévisionnelle de réduction des engagements en opération extérieure. Cette tendance doit cependant être confirmée au regard de l'évolution du contexte politique et sécuritaire, notamment en Afrique.

En effet, l'instabilité de la situation au Sahel, particulièrement au Niger depuis le coup d'État du 26 juillet 2023, génère de fortes incertitudes sur les évolutions à venir du dispositif militaire français dans la sous-région.

Le dispositif de l'opération CHAMMAL au Levant reste globalement stable, sous réserve des options retenues en terme de déploiement aéronaval.

Le dispositif de l'opération DAMAN (contribution française à la FINUL) reste stable, dans un contexte de crise sociale et politique au Liban.

OPÉRATION STRATEGIQUE : OPEX

1. Description

Externalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multiservices, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement et de travaux (protection des forces...).

Influence militaire en opération

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des Armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (opération de soutien aux forces armées ukrainiennes EUMAM Ukraine, opérations de lutte contre la piraterie ATALANTA, de lutte contre le trafic de migrants IRINI, de stabilisation en Bosnie ALTHEA et plusieurs opérations de formation en Afrique de type EUTM) et de l'OTAN (NMI en Irak...). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre les pays membres, fondée sur le revenu national brut.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer la location de bande passante hertzienne pour la mise en œuvre de drones et les communication satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique aérien est principalement réalisé via l'affrètement de gros porteurs dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 pays.

Le transport stratégique maritime est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de deux navires rouliers (CALAO / TANGARA) à plein temps. La phase d'acheminement terrestre est réalisée via des marchés de commission de transport.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Externalisation	100 000 000	100 000 000
OB	Soutien aux forces	150 000 000	150 000 000
OB	Actions civilo-militaires	8 000 000	8 000 000
OB	Soutien aux opérations	130 000 000	130 000 000
OB	Subventions	30 000 000	30 000 000
OB	Télécommunications	27 000 000	27 000 000
OB	Transport	125 000 000	125 000 000
	Total	570 000 000	570 000 000

SYNTHÈSE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	540,00	-	30,00	-	570,00	540,00	-	30,00	-	570,00
Total	540,00	-	30,00	-	570,00	540,00	-	30,00	-	570,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
OPEX	12,90			12,90	-	-	-	-	12,90
		429,50		416,71	12,78	-	-	-	429,50
			570,00	-	557,22	12,78	-	-	570,00
Total	12,90	429,50	570,00	429,61	570,00	12,78	-	-	1 012,40

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
OPEX	0
Total	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	540 000 000	540 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	540 000 000	540 000 000
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	30 000 000	30 000 000
Total	570 000 000	570 000 000

ACTION (0,2 %)

07 - Surcoûts liés aux opérations intérieures

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 7

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux missions intérieures.

Ces dépenses sont composées de contrats d'externalisation et de surcoûts de fonctionnement liés directement au déploiement de la mission.

MISSINT	1,61	-	-	1,61	-	-	-	1,61
	-	21,08	-	19,47	1,61	-	-	21,08
	-	-	30,00	-	28,39	1,61	-	30,00
Total	1,61	21,08	30,00	21,08	30,00	1,61	-	52,70

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Justification au premier euro
178		

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole navale (P178)	36 009 496	36 009 496	34 668 192	34 668 192
Subventions pour charges de service public	34 863 496	34 863 496	33 470 511	33 470 511
Subventions pour charges d'investissement	1 146 000	1 146 000	1 197 681	1 197 681
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	28 885 437	28 885 437	29 376 224	29 376 224
Subventions pour charges de service public	28 475 914	28 475 914	29 036 701	29 036 701
Subventions pour charges d'investissement	409 523	409 523	339 523	339 523
Total	64 894 933	64 894 933	64 044 416	64 044 416
Total des subventions pour charges de service public	63 339 410	63 339 410	62 507 212	62 507 212
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	1 555 523	1 555 523	1 537 204	1 537 204

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023					PLF 2024						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Ecole de l'air et de l'espace	1		300	13	1	1		300	21	3		
Ecole navale	7		364	40		6		365	40			
Total ETPT	8		664	53	1	7		665	61	3		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	664
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	1
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	665
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	

Le transfert d'un ETPT s'effectue au profit de l'École navale. Il s'explique par le départ en retraite d'un agent mis à disposition de cet opérateur, qui nécessite le transfert d'un poste de niveau équivalent depuis le périmètre ministériel.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Opérateurs
178		

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

Ecole de l'air et de l'espace

Missions

L'École de l'Air et de l'Espace forme tous les officiers de l'armée de l'air et de l'espace. Elle accueille également des stagiaires et cadets étrangers dans le cadre de partenariats validés par l'État-major des armées et l'État-major de l'armée de l'air et de l'espace. Ces enseignements portent sur la partie « formation militaire » et sur le volet « formation académique ». Ces missions sont complétées par un volet « recherche » en lien avec l'espace et le milieu aéronautique.

Depuis sa transformation en établissement public sous statut EPSCP-GE, l'offre de formation s'est étoffée avec des mastères spécialisés développés en partenariat (ISAé, Centrale Marseille ou l'IEP d'Aix en Provence) ou en organisateur unique comme pour le mastère « Defense and Security in Space ».

Enfin, des stages courts à destination des autres ministères ou de partenaires privés sont mis en place pour développer des recettes propres destinées à accroître les moyens de l'EAE et à valoriser les formations dispensées pour nos propres militaires et agents notamment dans la formation « drone » et « formation au commandement ».

Elle a également pour mission de contribuer au rayonnement de l'armée de l'air et de l'espace notamment par la transmission de son patrimoine culturel.

Gouvernance et pilotage stratégique

Placée sous la tutelle du ministère des armées, assurée par l'État-major de l'armée de l'air et de l'espace, la gouvernance de l'EAE est régie par le décret 2018-1158 du 14 décembre 2018, complété par le décret 2021-862 du 30 juin 2021 et par le décret 2021-1421 du 29 octobre 2021.

L'École de l'Air et de l'Espace s'appuie sur de nouveaux acteurs pour sa gouvernance. Dirigée par un Directeur général, officier général de l'armée de l'air et de l'espace, elle est administrée par un Conseil d'administration (CA), et soutenue dans ses orientations stratégiques et dans ses activités par un Conseil de la formation de l'officier (CFO), un Conseil Académique (CAC), et un organe consultatif, le Comité d'orientation stratégique (COS).

Le pilotage stratégique est fixé par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 de l'établissement signé en mai 2022 par la ministre des armées. Le COP de l'École de l'Air et de l'Espace doit porter les ambitions pour les 5 années à venir, dont le projet de plate-forme d'innovation aéronautique et spatiale (PIAS).

Perspectives 2024

L'EAE a atteint un niveau de maturité et de compétence qui lui permettent de poursuivre et de mener à bien les objectifs fixés dans le COP 2022-2026.

L'établissement dispose des compétences et moyens nécessaires pour la passation de ces propres contrats, d'assurer son plan de recrutement et de dispenser l'ensemble de l'enseignement validé. L'effort et l'enjeu principal seront de ce fait d'attirer et de fidéliser les compétences des enseignants et des personnels administratifs, ainsi que le recrutement des doctorants, post-doctorats et ingénieurs de recherche tels que prévus dans les contrats de recherches financés essentiellement par l'agence de l'innovation de défense (AID) et l'agence nationale de la recherche (ANR).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Opérateurs
178		

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	28 885	28 885	29 376	29 376
Subvention pour charges de service public	28 476	28 476	29 037	29 037
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	410	410	340	340
Total	28 885	28 885	29 376	29 376

L'évolution de la SCSP de +0,56 M€ comprend la prise en compte du reliquat de dotation des 16 postes de militaires transférés en 2023.

La subvention pour charge d'investissement est en baisse de 70 000 €. Cette subvention a vocation à financer une partie des équipements et des matériels à destination des élèves-officiers dans le cadre de leur instruction et de leur enseignement et renouveler le parc informatique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	313	321
– sous plafond	300	300
– hors plafond	13	21
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	1	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

Ecole navale

Missions

Grande école militaire, implantée à Lanvéoc (Finistère), l'École navale, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous la forme d'un grand établissement et placée sous la tutelle du ministère des armées. Elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en

master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale. En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou d'organismes privés. Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Elle promeut et soutient l'innovation au sein de la marine nationale et des armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres et présidé par l'amiral (2S) Stéphane Verwaerde, reconduit en 2020 parmi les personnalités qualifiées désignées par la ministre des armées. Le vice-amiral Laurent Hemmer est nommé directeur général de l'École navale depuis le 1^{er} août 2023. Tous deux disposent d'une lettre de mission signée du chef d'état-major de la marine qui exerce, au nom du ministre des armées, la tutelle de l'École navale. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 a été validé par le conseil d'administration en mars 2022, et signé par le CEMM en mai 2022.

Perspectives 2024

2024 va voir se poursuivre les réflexions liées aux travaux destinés à adopter des options stratégiques pour le futur de l'école. Débutés fin 2022, ces travaux se sont orientés vers 4 axes majeurs : la formation des futurs officiers, la recherche (taille, localisation, orientations du laboratoire), l'augmentation des flux d'officiers au-delà du strict besoin de la marine et l'articulation géographique de l'établissement au sein de la rade de Brest. Les axes 2 et 3 feront l'objet d'actions concrètes en 2024 avec le renforcement de l'insertion de la recherche de l'École navale au sein du territoire, notamment au travers de projets collaboratifs, et avec l'accueil d'élèves surnuméraires à titre expérimental. L'établissement recherchera pour chacun de ces axes les partenaires les plus pertinents. Une politique d'investissement dynamique, bien que dans un contexte contraint, continuera de porter les ambitions de l'école, structurée autour de projets majeurs comme la création d'un centre d'entraînement « sécurité incendie » et le remplacement de son simulateur de navigation.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	36 009	36 009	34 668	34 668
Subvention pour charges de service public	34 863	34 863	33 471	33 471
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 146	1 146	1 198	1 198
Total	36 009	36 009	34 668	34 668

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. La subvention pour charges d'investissement (SCI) permet à l'opérateur de procéder à des dépenses d'investissements au titre de la formation et de la recherche, mais aussi de réaliser des travaux de rénovation du réseau informatique.

Préparation et emploi des forces

Programme	n°	Opérateurs
178		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023	PLF 2024
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	404	405
– sous plafond	364	365
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	7	6
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	7	6
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Un poste est transféré depuis le périmètre ministériel vers l'École navale, en raison du départ en retraite d'un agent mis à disposition de cette dernière. Ce départ explique la diminution du nombre d'emplois rémunérés par l'État, compensée à due concurrence par la hausse des emplois sous plafond rémunérés par l'opérateur.